

BOWINS

du Québec

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

FÉVRIER-MARS 1999

DOSSIER ENVIRONNEMENT

*Le Guide de bonnes pratiques
agroenvironnementales
bientôt en vigueur*

REPORTAGE



ANDRÉ RICARD ET ODETTE AUMONT:

*Des éleveurs de bouvillons
confiants et dynamiques*

Nous sommes # 1 au Québec

Pour l'élevage de veaux de lait lourds

Écolait Ltée



L'excellence du veau

Notre force

*Avant tout un
partenariat
producteurs et
techniciens*

Notre stratégie

De l'étable à la table...



SIÈGE SOCIAL

540 Rue Martineau
SAINT-HYACINTHE
(Québec) J2S 8B1
Tél.: (450) 773-9927
Tél.: (450) 771-1160
Fax: (450) 796-4178

CENTRE D'ABATTAGE

1591 Chemin Ste-Claire
LA PLAINE
(Québec) J7M 1H2
Tél.: (450) 478-2055
Tél.: 1 800 251-2055
Fax: (450) 478-4589



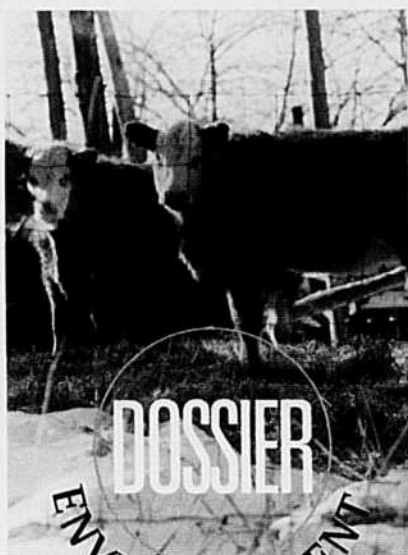
SOMMAIRE

VOLUME 13, NO 1

FÉVRIER-MARS 1999

5 **ÉDITORIAL**
Un système de collecte et diffusion
des prix en place pour l'an 2000

6 **FPBQ INFO**
Une Fédération en action / 1998



DOSSIER
ENVIRONNEMENT

9
Le Guide de bonnes pratiques
agroenvironnementales
bientôt en vigueur

10
L'histoire d'un Guide

11
Le Guide, ça change quoi
sur ma ferme?

13
Programme d'aide à l'investissement
en agroenvironnement
Subvention des installations
pour bovins de boucherie

15 **RECHERCHE**
Drêche de distillerie
Un «éthanol» de bon ajout
à la ration

18 **INSÉMINATION**
Grâce à la synchronisation de l'ovulation
L'insémination artificielle
maintenant accessible à tous

20 **SANTÉ**
Comment prévenir la diarrhée
néonatale des veaux

22 **FOURRAGES**
La qualité du foin peut affecter
la production et les profits

24 **REPORTAGE**
Des éleveurs de bouvillons
confiants et dynamiques

26 **AGENCE DE VENTE**
Quand une vache est condamnée...

28 **AGENCE DE VENTE**
Le circuit des encans
spécialisés de veaux d'embouche
La méthode de calcul derrière
les prix publiés dans
La Terre de chez nous

30 **GARANTIE DE PAIEMENT**
Rappel des règles établies
et quelques modifications

32 **GESTION FINANCIÈRE**
Fermes bovines:
Structure financière au Québec
et au Canada

35 **BÂTIMENT**
Convertir une étable pour
des veaux de lait

38 **QUALITÉ DE LA VIANDE**
Un nouveau look pour la viande
de bœuf



40 **STATIONS D'ÉPREUVES**
Dates de vente de taureaux
des stations d'évaluation génétique

41 **ASSURANCE MORTALITÉ**
La réincarnation de l'assurance
mortalité animale

42 **PROMOTION**
Place au Veau de grain
du Québec!

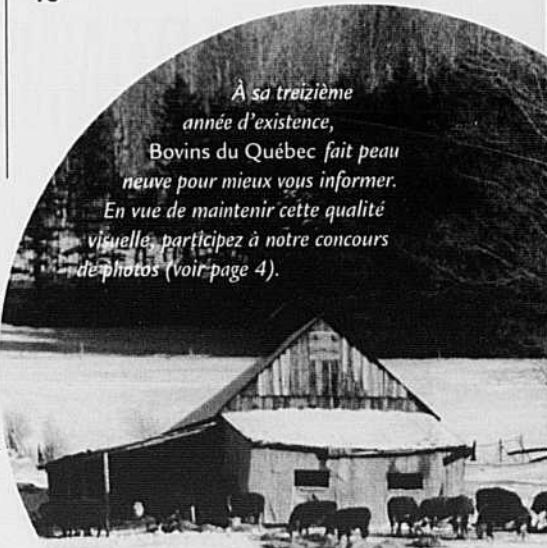
43 **RACES**
Ferme Verte Vallée en Estrie
Un seul créneau: la qualité

45 **NOUVELLES DES RACES PURES**

46 **STATISTIQUES**

À sa troisième
année d'existence,
Bovins du Québec fait peau
neuve pour mieux vous informer.
En vue de maintenir cette qualité
visuelle, participez à notre concours
de photos (voir page 4).

PHOTO: REAL LOISEAU



GAGNEZ 100 \$ en participant au CONCOURS de photos BEAUX BOVINS du QUÉBEC !

Il suffit de faire parvenir vos plus belles photos de bovins: vache, bœuf, veau. Elles serviront à illustrer les pages intérieures du magazine.

ATTENTION !

Si un de vos clichés est retenu pour illustrer la page couverture, vous recevrez un prix de **100\$**

Afin de représenter tous les secteurs de la production bovine, tous les animaux sont éligibles sans discrimination de race, de sexe ou d'âge. Les prises de vues intérieures et extérieures, en toutes saisons, sont bienvenues.

L'artiste-photographe et son sujet seront identifiés lors de la publication. Vous pouvez soumettre autant de photos que désiré. Le format vertical sera privilégié pour la page couverture. Vous conservez vos négatifs.

Les photographies soumises (épreuves ou diapositives) deviennent la propriété de la Fédération des producteurs de bovins du Québec et pourront être publiées dans les pages de Bovins du Québec.



Chaque photo doit être accompagnée des renseignements suivants :

- le sujet,
- l'emplacement et la date de la prise de vue ;
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et
- l'âge du ou de la photographe.

BOVINS du Québec

FÉVRIER-MARS 1999
Supplément de La Terre de chez nous (TCN)

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél.: (450) 679-8483 / (450) 679-0530
Courriel : tcn@tcn.upa.qc.ca
Site web : www.tcn.upa.qc.ca

Responsables à la fédération

Gaëtan Bélanger, Anne-Marie Christen,
Chantal Mantha

Directeur

Hugues Belzile

Rédacteur en chef par intérim

André Belzile

Rédacteur en chef adjoint, responsable de la publication

Victor Larivière

Secrétaire de production

Lorraine Trottier

Collaborateurs

Yvan Bastien, Gaëtan Bélanger, Hélène Boivin,
Chantal Bruneau, Yves Charlebois,
Anne-Marie Christen, Pierre Desranleau,
Jean Doyon, Ann Fornasier, Stéphane Gagné,
Nathalie Gagnon, Yves Goyer, Rodrigue Grégoire,
Peter Knight, Chantal Mantha, Réal Michaud

Conception graphique et réalisation

Sonia Boucher, Groupe Charest

Page couverture

Réal Loiseau

Séparations de couleurs

Préimpression Ad Hoc Le Groupe

Impression

Imprimeries Transcontinental inc.

Directeur de la publicité

Réal Loiseau

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Sylvain Joubert,
Robert Bissonnette

Représentant hors Québec

Jacques Long
Tél. : (905) 335-5700
Fax : (905) 335-5001

Administration

Jocelyne Gareau

Tirage et abonnements

Micheline Courchesne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0832-5634

Prochaine parution : Avril-mai 1999

Date de tombée publicitaire : 19 mars 1999

Note: Les idées exprimées dans ce magazine n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

BOVINS du Québec

Bovins du Québec est inséré dans *La Terre de chez nous*. Elle informe les producteurs et productrices agricoles et autres personnes intéressées aux diverses activités rurales. À chaque semaine la TCN fournit à ses lecteurs des informations qui concernent la production et la mise en marché des produits agricoles et forestiers au Québec. Il vous suffit de remplir le coupon et d'y joindre un chèque ou mandat de poste à l'ordre de: **La Terre de chez nous, Maison de l'UPA, 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 3Y9**

ABONNEZ-VOUS!

Je désire m'abonner à La Terre de chez nous (au Québec) pour:

1 an : 37,39 \$ 2 ans : 64,41 \$ 3 ans : 89,15 \$ (Taxes incluses)

Nom:

Adresse:

Code postal: Tél. :

No membre UPA:

Ci-joint la somme de : Signature:

Une des grandes priorités de l'année 1999 pour la Fédération des producteurs de bovins du Québec sera certainement la mise en place d'un système informatisé perfectionné de collecte et de diffusion de données sur les marchés.



Un système de collecte et diffusion des prix en place pour l'an 2000

À l'aube du troisième millénaire, l'information est devenue la pièce maîtresse, la condition sine qua none du succès. C'est donc cet outil essentiel que la Fédération entend fournir aux producteurs et à ses partenaires pour leur permettre de prendre les décisions judicieuses qui feront avancer l'ensemble de l'industrie bovine.

Or aujourd'hui aucune décision d'affaires éclairée ne saurait être prise sans tenir compte des possibilités offertes par les nouvelles technologies, la rapidité d'opération n'étant pas la moindre de ces possibilités. C'est pourquoi la base de données, qui est le pivot du projet de collecte et diffusion des prix proposé par la Fédération, compilera électroniquement et en temps réel une information de nature quantitative et qualitative. C'est une première: l'information instantanée sur les prix selon les catégories n'est disponible nulle part.

La Fédération fait la promotion d'un projet de cette envergure depuis quelques années. En 1999, un système de collecte et diffusion des prix verra le jour. En tant que président de la Fédération, j'en suis heureux et fier. Ce système inclura des données sur la plupart des productions: bovin de réforme et veau laitier, veau d'embouche, veau de grain, bouvillon d'abattage.

Le projet dispose d'un budget de l'ordre de 350 000 \$ et a reçu des subventions du Conseil de développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et du Programme d'appui à la concertation des tables filières. Mais sa réalisation est aussi rendu possible grâce à l'implication des deux associations accréditées de maisons d'enchères qui ont convenu de la nécessité de mettre à jour leur système de gestion d'encan et de l'intégrer à un système plus large qui rendra accessible à tous, rapidement, une information complète sur les prix. Ce système pourra être relié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et à la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) ainsi qu'aux acheteurs. Il sera mis en lien éventuellement avec les systèmes d'identification permanente.

L'existence de la base de données facilitera l'application de la garantie de paiement. Mais surtout, les producteurs, les encans, les acheteurs, tous y auront accès également, sans privilège, par Internet ou par ligne téléphonique. L'approche préconisée par la Fédération se veut en ce sens très démocratique: désormais tous – et pas seulement un cercle d'initiés – auront accès à la totalité de l'information sur le marché pour décider librement de vendre ou d'acheter. C'est un accès à cette richesse fabuleuse qu'est l'information que les producteurs n'ont jamais eu. Il rendra assurément le jeu plus captivant, plus juste et, j'en suis convaincu, plus profitable pour les producteurs.

A handwritten signature in black ink that reads "Michel Dessureault". The signature is fluid and cursive, written in a dark ink on a light background.

MICHEL DESSUREAULT
Président



Une Fédération en action 1998

Chaque année, en février et mars, les producteurs sont invités à venir partager, à l'occasion des assemblées syndicales de leur région, leurs préoccupations et aussi les solutions qu'ils ont identifiées en réponse aux problèmes de production ou de mise en marché qui se posent dans leur secteur respectif de production. En prévision des discussions qui auront lieu, en atelier comme en plénière, lors de ces prochaines assemblées et aussi lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs de bovins du Québec en avril, voici un tour d'horizon succinct des événements marquants et des dossiers vedettes de la production bovine en 1998.

Une production en développement

À l'occasion de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire convoquée en mars par le premier ministre Bouchard, la Fédération a mis en évidence la contribution de la production bovine à la croissance économique et à la création d'emplois ainsi qu'à l'occupation du territoire et au développement rural. Elle a présenté des perspectives de croissance très prometteuses dans la production comme dans la transformation. La réalisation de ce potentiel suppose toutefois que certaines conditions soient réunies. C'est pourquoi la Fédération réclame l'appui du gouvernement, en termes d'investissement mais aussi de réglementation environnementale, d'encadrement légal, etc.

Une assurance santé

La mise en place d'un programme d'assurance mortalité animale fait partie de ces conditions essentielles au développement du secteur bovin. Devant l'Assemblée générale de la Fédération en avril, Guy Julien, alors ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), a réitéré l'engagement inscrit au programme du Parti québécois à l'effet de créer un tel programme. Depuis, le MAPAQ (maintenant sous la responsabilité de Rémy Trudel) a déposé une proposition qui fera l'objet de consultations auprès des producteurs des secteurs bovins de boucherie, veaux lourds et production laitière au cours des assemblées syndicales de 1999.

Les producteurs affectés par la diarrhée virale bovine (BVD) ont reçu du gouvernement du Québec une compensation couvrant moins de 50 % des pertes admissibles. Estimant que le budget d'indemnisation avait été mal évalué, la Fédération a réclamé du MAPAQ que des sommes supplémentaires soient allouées.

Un guide environnemental

En matière d'environnement, 1998 a vu l'aboutissement des discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et le MAPAQ concernant le Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de

boucherie. Au cours de la dernière année, d'importants déblocages sont survenus qui ont permis d'arriver à une version finale et d'ajouter, notamment, une annexe contenant des mesures additionnelles de protection de l'environnement pour les troupeaux

de 100 vaches de boucherie et plus sur un même site. Après trois années de négociation, le Guide sera finalement intégré, en 1999, au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) dont il constitue en quelque sorte un assouplissement.

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. : (450) 679-0530 • Téléc. : (450) 442-9348
Courriel : fpbq@upa.qc.ca

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : Michel Dessureault
2950, rue St-Jean
St-Maurice (Québec)
GOX 2X0
Tél. & télécopieur : (819) 693-7540

Vice-président : Daniel Zuchoski
80, rang 12
St-Léonard D'Aston (Québec)
JOC 1M0
Tél. & télécopieur : (819) 399-2381

Jacques Desrosiers
3860, rang St-Hyacinthe
St-Hermas (Québec)
JOV 1Z0
Tél. & télécopieur : (450) 258-4231

Henri Tschiember
271, rue St-Lambert
Notre-Dame-du-Bon-Consell (Québec)
JOC 1A0
Tél & télécopieur : (819) 336-3620

Thérèse Carboneau
190, rang 6
St-Odilon (Québec)
GOS 3A0
Tél & télécopieur : (418) 464-4546

PERSONNEL

Secrétaire général:
Gaëtan Bélanger fpbq@upa.qc.ca

Directrice administrative:
Chantal Bruneau cbruneau@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché Bovins de réforme, Veaux laitiers et Veaux d'embouche:
Louis Hébert lhebert@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché
Bouvillons d'abattage:
Marc Grimard mgrimard@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché Veaux de grain et Veaux de lait:
René Ledoux rledoux@upa.qc.ca

Communications et Promotion:
Chantal Mantha cmantha@upa.qc.ca

Statistiques et Marchés:
Ann Fornasier aforناسier@upa.qc.ca

Production et recherche:
Anne-Marie Christen amchristen@upa.qc.ca

Secrétaire de direction:
Noëlla Morrissette nmorrissette@upa.qc.ca

La Fédération des producteurs de bovins du Québec représente les producteurs de bovins regroupés en 14 syndicats régionaux couvrant tout le territoire québécois. Créée en 1974, la Fédération a pour mission de défendre leurs intérêts économiques et professionnels, de soutenir le développement de la production bovine et de gérer les mécanismes de mise en marché collectifs des bovins.

Une mise en marché plus efficace

La Fédération a mis fin en janvier aux conventions en vigueur et à l'entente de partenariat la liant à l'Association des marchés publics d'animaux vivants du Québec. À la suite du vote des producteurs largement en faveur d'une réorganisation de la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers, un règlement a été préparé et devait être déposé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) le printemps dernier. La tenue d'audiences publiques de la RMAAQ qui a abouti en fin d'année à l'accréditation d'une seconde association d'encans a eu pour conséquence de reporter le dépôt de ce projet de règlement et la rationalisation du réseau des encans qu'il contient. Les négociations se poursuivront en 1999 avec les associations d'encans en vue de la mise en place, pour le 1^{er} janvier 2000, du projet de rationalisation et des mesures maintes fois discutées qui permettront aux producteurs d'obtenir de meilleurs prix pour leurs animaux.

Ne nécessitant pas de modifications réglementaires, les mesures proposées lors des assemblées pour améliorer la mise en marché des veaux d'embouche sont progressivement mises en place. Ainsi, de nouveaux critères ont été exigés des encans pour les ventes d'automne. En outre, le règlement sur la garantie de paiement a été modifié en 1998 pour exempter les producteurs-acheteurs qui achètent pour eux-mêmes moins de 150 000 \$ de veaux d'embouche par semaine de l'obligation de déposer un cautionnement. Une visite des encans en Ontario en mai a stimulé la réflexion sur la réorganisation de la mise en marché des veaux d'embouche.

La sécurité du revenu

En ce qui a trait à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), 1998 a été consacrée à la réalisation d'enquêtes visant à définir de nouveaux modèles pour les coûts de production du bouvillon d'abattage et du veau d'embouche. Ils seront en vigueur en l'an 2000.

La recherche de solutions

Pour chaque dollar investi par les producteurs dans les projets de recherche terminés en 1998, environ cinq dollars étaient versés par des partenaires divers. Plusieurs de ces projets traitent de sujets entourant l'élevage du veau lourd dont un important projet concernant la conservation longue durée de la viande. Le secteur du bouvillon d'abattage a été très actif également avec une étude en plusieurs volets concernant la drêche de distillerie issue de la production d'éthanol, dont les premiers résultats apparaissent dans ce numéro, et une autre étude portant sur les amas de fumier solide au champ. 1999 s'annonce déjà grouillante de projets!

La qualité avant tout

Tout au long de l'année, dans différents secteurs, des démarches vers une amélioration de la qualité ont pris forme. Les producteurs de veaux de grain ont débuté l'année en votant pour la certification obligatoire de leur produit et l'ont terminée en déposant à la RMAAQ un projet de nouveau règlement de mise en marché basé sur la traçabilité de la viande jusqu'en magasin. Les producteurs de veaux de lait lourds ont élaboré une charte de qualité régissant les conditions d'élevage. Les producteurs de bovins de réforme et de veaux laitiers ont réalisé un document vidéo en vue d'accroître la qualité et la valeur des veaux laitiers destinés à l'engraissement. Les producteurs de bouvillons d'abattage ont défini des moyens pour favoriser une plus grande uniformité des carcasses de manière à rendre le bœuf québécois plus concurrentiel. La Fédération avait sans doute donné le ton en participant activement, en mars, à l'organisation du colloque coordonné par le Conseil des productions animales (CPAQ) et la Filière veau sur le thème de «La qualité à tous les niveaux».

La Fédération a contribué également à la tenue du Congrès du bœuf 1998, en août, dont le thème rejoignait aussi parfaitement ses préoccupations: «Objectif croissance: un défi à relever ensemble».

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES 1999
DES SYNDICATS DE PRODUCTEURS DE BOVINS**

RÉGION	DATE	ENDROIT	HEURE
Abitibi-Témiscamingue	Vendredi 26 février	Motel Alpin Rouyn Noranda	9:30
Bas-Saint-Laurent	Mardi 23 février	La Grande Maison des Clercs de St-Viateur Ste-Luce	10:00
Beauce	Mercredi 24 février	Restaurant le Journal / St-Joseph-de-Beauce	19:30
Centre-du-Québec	Mercredi 10 mars	Le Quatre Saisons Notre-Dame-du-Bon-Conseil	20:00
Côte-du-Sud	Mardi 23 février	Salle de l'Âge d'Or La Pocatière	19:30
Estrie	Mercredi 24 février	Complexe Le Bel-Air (BAR 55) St-François-Xavier-de-Brompton	9:30
Gaspésie	Mardi 2 mars	Quality Inn Maria	9:30
Lanaudière	Mardi 9 mars	Château Joliette Joliette	9:30
Mauricie	Jeudi 11 mars	Hôtel Best Western (Le Baron) Trois-Rivières	9:30
Outaouais-Laurentides	Jeudi 4 mars	Palais Gommé L'Ange-Gardien	9:30
Québec	Jeudi 25 février	Motel Rond Point Lévy	9:30
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Vendredi 12 mars	Hôtel Motel Universel Alma	9:30
Saint-Hyacinthe	Mercredi 10 mars	Club de golf La Madeleine Sainte-Madeleine	10:00
Saint-Jean-Valleyfield	Vendredi 5 mars	Fin Palais / Saint-Isidore	10:00
FÉDÉRATION DU BOVIN	Mercredi 7 avril et Jeudi 8 avril	Hôtel Gouverneur Sainte-Foy	13:00



Vente par encan

Plus de 80 taureaux de races
Charolais, Simmental et Limousin
seront mis en vente.
Test de semence effectué.
Transport de créance disponible

L'encan se tiendra à la
Ferme Roch Morin & fils
136 rang 1 sud, Saint-Martin Beauce

Dimanche 28 février 1999 à compter de 12h00

Opérateur :
Jean Denis Morin
(418) 382-5678
(418) 382-5640 télécopieur

Renseignements :

Syndicat des producteurs de bovins de la Beauce

Thérèse Carbonneau, présidente
(418) 464-4546

Elise Jacques, secrétaire
418-228-5588

C'est quoi ton numéro?

Tant à l'échelle du Canada que du Québec, la Fédération participe à l'effort de mise en place, au cours de l'an 2000, d'un système d'identification permanente du cheptel bovin. Elle est membre de l'Agence canadienne d'identification du bétail créée en cours d'année.

Consciente du caractère vital de l'information dans la réussite en affaires, la Fédération n'a pas été en reste en 1998 avec la création d'une ligne téléphonique d'information sur les prix du marché et le développement d'un site Extranet. La ligne 1-900, un service offert par l'Agence de vente des bovins de réforme et des veaux laitiers depuis septembre, donne accès à un message mis à jour quotidiennement sur les prix de marché. Le site Extranet de l'agence de vente des bouvillons d'abatage, quant à lui, propose des outils de gestion appliquée d'une grande utilité pour les producteurs « branchés ».

Les assemblées des syndicats (voir le calendrier ci-dessus) constituent une occasion à ne pas manquer de venir discuter de toutes ces questions. ☺

* Mme Mantha est agente de communication et de promotion, FPBQ.

Au cours des années 90, la production bovine a été confrontée à des contraintes environnementales susceptibles de compromettre sa croissance. Le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie* a été élaboré pour introduire dans la réglementation des mesures alternatives de protection de l'environnement. Elles permettent des pratiques moins coûteuses, mieux adaptées à la réalité de la production bovine au Québec, mais tout aussi efficaces.

Le dossier qui suit présente les nouvelles possibilités introduites par le *Guide* ainsi qu'un programme d'aide financière accessible aux producteurs désireux de se prévaloir des solutions proposées par le *Guide*. L'intégration du *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales* au *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* constitue l'aboutissement d'un long processus de reconnaissance de pratiques traditionnelles qui ont fait leurs preuves.



Le compte à rebours
est commencé:

Le Guide de
bonnes pratiques
agroenvironnementale
bientôt en vigueur



L'histoire d'un Guide

Le développement soutenu de la production de bovins de boucherie, à partir de la fin des années 70, a amené avec lui un lot de nouvelles techniques de production et de gestion des fumiers liées à ces élevages. Les pratiques d'hivernage des vaches de boucherie au champ et d'entreposage du fumier en amas au champ pour les parcs d'engraissement sont alors devenues monnaie courante. Toutefois, la réglementation environnementale en vigueur à cette époque était plus ou moins adaptée à ces méthodes non traditionnelles de gestion des fumiers. Par exemple, le *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux dans les établissements de production animale* en vigueur à compter de 1981 prévoyait que seul le fumier provenant d'élevage sur litière pouvait être entreposé en amas au champ. Ainsi, les déjections animales devaient être accumulées dans l'installation d'élevage pendant au moins six semaines avant d'être mis en amas au champ. En pratique pourtant, l'éleveur soucieux de la santé de ses animaux se devait de procéder au nettoyage de ses bâtiments au moins une fois par semaine. Pendant près de deux décennies, cette situation a été tolérée par le ministère de l'Environnement.

COUP DE THÉÂTRE EN 1994

Au cours des années 90, les pressions environnementales se font de plus en plus fortes sur les différentes industries. L'agriculture n'y échappe pas. Aussi, le 24 août 1994, le gouvernement du Québec publie un projet de *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* dont plusieurs éléments sont incompatibles avec le dévelop-

L'étanchéité absolue et les coûts exorbitants qui en découlent ne sont certes pas des objectifs à poursuivre dans la production de bovins de boucherie.

pement du bœuf de boucherie au Québec. Ainsi, non seulement le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) maintient son interdiction d'entreposer du fumier solide en amas au champ sauf s'il provient d'élevage sur litière (accumulation pendant six semaines), mais il veut obliger les producteurs à recouvrir de façon permanente les amas au champ à l'aide d'un matériau imperméable. En outre, le MEF élimine de la définition de « cour d'exercice » toute référence à la densité animale (la règle du 5 kg de poids vif par mètre carré de surface), ce qui a pour effet d'interdire la possibilité d'hiverner des bovins de boucherie sur pâturage. Le message transmis par le MEF est clair « en dehors des "structures étanches", point de salut! ».

L'étanchéité absolue et les coûts exorbitants qui en découlent ne sont certes

pas des objectifs à poursuivre dans la production de bovins de boucherie! Le projet de règlement du MEF signifiait l'arrêt de mort du bœuf de boucherie au Québec.

UN GUIDE NÉCESSAIRE

Devant cette situation, la Table filière du bœuf a pris l'initiative, en février 1995, de rédiger le *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie* afin de démontrer qu'il était possible d'améliorer les pratiques actuelles des éleveurs de manière à réduire la pollution découlant des élevages de bovins de boucherie.

La rédaction du Guide résulte d'un effort de concertation des producteurs, de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et du ministère de l'Environnement et de la Faune. Les méthodes alternatives proposées dans le *Guide de bonnes pratiques* constituent des assouplissements au *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*. Les exploitations qui respectent intégralement le contenu de ce guide pourront jusqu'au 31 mars 2003 utiliser les régies qui y sont décrites pour l'élevage en enclos d'hivernage aménagé et l'entreposage de fumiers solides en amas au champ en lieu et place des exigences actuelles contenues dans le Règlement. Pendant cette période, les régies décrites dans le *Guide* seront évaluées au point de vue environnemental. Si les recherches démontrent que ces régies sont respectueuses de l'environnement, elles pourront être intégrées en permanence au Règlement. Ces pratiques seront également bonifiées à mesure que les résultats de recherche le permettront. □

* M. Bélanger est agronome, secrétaire général, FPBQ.



BOVINS DU QUÉBEC / FÉVRIER-MARS 1999



Le Guide, ça change quoi sur ma ferme?

Moi, j'engraisse près de 1 000 bouvillons par année. J'ai des bâtisses, du fumier en masse, de la terre et voilà qu'un guide de bonnes pratiques me tombe sur la tête. Ça veut dire quoi ce guide pour moi?

Actuellement, le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) prévoit que seul le fumier solide provenant d'élevages sur accumulation de litière pendant plus de six semaines peut être entreposé en amas au champ. Ces amas doivent être recouverts d'un matériau imperméable. Aussi, la gestion du fumier liquide est couverte uniquement par ce même règlement.

Or, le guide vous permet d'entreposer tout fumier solide en amas au champ sans égard à la durée d'accumulation dans le bâtiment pourvu que ce fumier ait une teneur en humidité inférieure à 80 %. Et il n'est pas nécessaire de recouvrir les amas. Ceci vaut autant pour les élevages de bouvillons que de vache-veau. Ainsi, l'impact du guide sur vos pratiques actuelles varie selon votre type de bâtiment et la régie que vous y appliquez :

Votre bâtisse est fermée et divisée sur le long en deux aires : une aire d'alimentation le long d'une mangeoire intérieure ou extérieure suivie d'une aire de couchage. Vous pratiquez une gestion sur fumier solide.

Tout réside dans la quantité de litière que vous épandez dans chacune des aires : alimentation et/ou couchage. Si vous entre-

posez le mélange fumier – litière en amas au champ, ce mélange doit avoir une teneur en humidité de moins de 80 %, peu importe si vous nettoyez les surfaces une fois par semaine, par mois ou par année. Si le fumier est entreposé dans une structure étanche, la teneur en humidité sera de moins de 85 %.

La quantité de litière ajoutée par tête par jour dépend de la durée du séjour, du poids des bovins, de leur alimentation, du type d'absorbant utilisé et de son taux d'humidité. En général, cette quantité sera faible, de 0,6 à 3 kg/j par bouvillon (2 à 4 kg/j par vache-veau), si vous laissez la litière s'accumuler sur une longue période, et elle sera importante, de 1,5 à 4 kg/j par bouvillon (4 kg/j par vache-veau), si vous nettoyez les surfaces fréquemment.

Votre bâtisse est ouverte et donne sur une cour d'exercice ou un enclos d'hivernage.

La gestion du fumier dans la bâtisse est faite telle que décrite précédemment. Si vous possédez une cour d'exercice, elle sera étanche et présentera une pente vers un réservoir à lisier pour que le fumier y soit poussé. Si vous possédez un enclos

d'hivernage, celui-ci respectera les critères énumérés dans la section vache-veau.

Vous stockez du fumier solide dans un champ cultivé.

La règle de base de la gestion du fumier solide est d'utiliser une quantité suffisante d'absorbants pour abaisser la teneur en eau des déjections à moins de 80 % pour retenir les liquides et les eaux souillées ajoutées. S'ajoutent aussi divers autres critères à respecter pour le stockage du fumier solide en amas au champ :

- le sol doit avoir une pente inférieure à 5 %;
- l'amas doit changer de place à chaque année;
- la dimension d'un amas est d'un maximum de 4 m de largeur à la base par 2 m de hauteur;
- l'amas doit être aménagé à :
 - 300 m d'une source, puits ou prise d'eau;
 - 150 m d'un lac, cours d'eau, marais, marécage ou étang;
 - 30 m d'un fossé;
 - l'extérieur de la ligne d'inondation de récurrence de 20 ans d'un cours d'eau ou d'un lac;
 - l'abri des eaux de ruissellement pour éviter que le fumier contamine un point d'eau ou la nappe phréatique.

Naturellement, vous possédez les superficies nécessaires à l'épandage ou vous avez des ententes d'épandage avec



BOVINS DU QUÉBEC / FÉVRIER-MARS 1999

d'autres agriculteurs. Finalement, les conditions suivantes seront respectées :

Le fumier stocké dans un champ entre le 1^{er} octobre d'une année et le 31 mai de l'année suivante doit être épandu dès que les conditions de sol et de culture le permettent. Son épandage doit être complété le 1^{er} août suivant. L'épandage du fumier stocké au champ entre le 1^{er} juin et le 30 septembre doit être effectué selon le RRPOA.

Combien de vaches? J'en ai 100 qui vont vêler ce printemps plus les taures. Ça fait du monde à'messe! Ça prend de l'espace, du foin et de la clôture pour garder tout cela. On m'a dit que bientôt je devrais mettre un guide en application chez nous. Ça va changer quoi dans ma régie?

Le *Guide* traite des vaches de boucherie gardées dans des installations minimales. Une installation minimale inclut un bâtiment de service, des enclos d'hivernage aménagés à faible et à haute densité protégés par des brise-vent, une aire d'alimentation, des abris pour les veaux et une bande végétative filtrante pour le captage des eaux contaminées. Un même site peut contenir jusqu'à 100 vache-veau; des mesures additionnelles étant prévues pour augmenter à 150 vaches et même jusqu'à 200 sous certaines conditions. Pour voir si votre ferme possède tous les items énumérés, définissons-les :

Bâtiment de service

Grange ou bâtisse abritant loges de vêlage, corral, enclos et divers petits outils dont la pharmacie.

Enclos d'hivernage aménagé à faible densité

Enclos dont la pente est de moins de 7 % où les bovins passent la majeure partie de l'hiver. Vous y amenez l'eau et la nourriture. La densité animale est inférieure à 5 kg de poids vif/m² d'enclos ou 150 m²/vache-veau. Pour votre ferme de 100 vaches, cela représente un enclos de 1,5 ha. Mais attention, pas d'accès au bois !

Enclos d'hivernage aménagé à haute densité

Enclos réduit utilisé l'automne ou le printemps, ou comme aire de surveillance des vêlages, dans lequel les bovins passent entre 60 et 90 jours maximum par an. À l'automne, endroit de transition entre le pâturage et le gel de l'enclos à faible densité et au printemps, entre le dégel de l'enclos à faible densité jusqu'à ce que les pâturages soient prêts.

La superficie de cet enclos est incluse dans votre 1,5 ha. La densité animale est de 20 kg de poids vif/m² ou 30 m²/vache-veau. Donc, la grandeur de cet enclos pour 100 vaches est de 0,3 ha. Cet enclos peut être plus petit s'il est bétonné, soit 110 kg de poids vif/m² ou 5 m²/vache-veau donc, une superficie de 0,05 ha pour 100 vaches.

Dans les deux cas, vous épandez un absorbant pour abaisser la teneur en humidité du fumier à moins de 80 % et pour ne pas que vos vaches ne s'enfoncent plus qu'aux ergots. Ce fumier solide doit être sorti de l'enclos le plus vite possible et au plus tard le 1^{er} août suivant. Il est épandu directement au champ si possible ou mis en amas au champ et géré tel que décrit plus tôt.

Ces enclos à faible et haute densité sont situés à l'extérieur de la zone d'inondation de récurrence de 20 ans d'un cours d'eau ou d'un lac et à :

- 300 m d'une prise d'eau;
- 75 m d'une source, puits (ne s'applique pas au puits du propriétaire);
- 75 m d'un marécage, marais, étang;
- 150 m d'un lac, rivière.

Aire d'alimentation et abreuvoirs

Les mangeoires sont concentrées dans 10 à 15 % de la superficie de l'enclos et à l'en-

droit le plus élevé. Vous y épandez des absorbants ou des restants de foin pour assurer le confort des bovins et mieux récupérer le fumier, soit environ de 2 à 3 kg/vache-veau/jour. Les mangeoires sont changées d'endroit à chaque année. Les plaques dénudées sont réensemencées.

Installer les abreuvoirs dans un lieu élevé et bien drainé à au moins 60 m des cours d'eau ou 30 m si la pente de l'enclos est en sens inverse du point d'eau. Mais attention, pas de bovins dans l'eau !

Abri mobile pour veaux

Ces cabanes mobiles assurent le confort des jeunes veaux, mettez-y une litière abondante et déplacez-les de temps à autre pour prévenir les maladies.

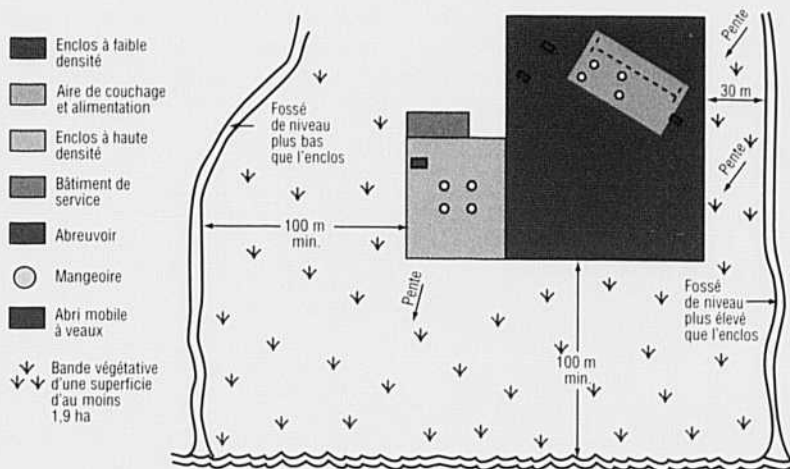
Bande végétative filtrante

Une bande végétative est prévue en aval des enclos d'hivernage pour capter les eaux contaminées et empêcher qu'elles n'atteignent un point d'eau. Si la bande a une pente de plus de 7 %, vous aménagez des terrasses. Voici les critères à respecter pour l'établissement d'une bande :

La bande végétative est constituée d'herbage

- la distance minimale entre l'enclos d'hivernage et un cours d'eau ou un fossé est de 60 m pour les 60 premières unités animales ou vache-veau. Une distance additionnelle de 1 m est ajoutée pour chaque vache-veau de plus pour atteindre une distance minimale de 100 m pour un troupeau de 100 vache-veau - Ex. : 100 vaches : 60 m + (1 m x 40 vaches) = 100 m minimum entre l'enclos et un cours d'eau;
- la superficie efficace minimale de la bande sera de 1 m²/vache-veau/jour de

Exemple d'un enclos à faible et haute densité pour un troupeau de 100 vache-veau pour un séjour total de 190 jours dans l'enclos à faible densité



séjour total dans l'enclos d'hivernage –
Ex.: Séjour de 220 jours dans l'enclos
faible densité: $1 \text{ m}^2 \times 100 \text{ vaches} \times 220 \text{ j}$
= 2,2 ha.

*La bande végétative est constituée
d'arbustes et d'arbres*

- la distance minimale entre l'enclos d'hivernage et un cours d'eau ou un fossé est de 90 m pour les 60 premières unités animales ou vache-veau. Une distance additionnelle de 1,5 m est ajoutée pour chaque vache-veau de plus pour atteindre une distance minimale de 150 m pour un troupeau de 100 vache-veau – Ex.: 100 vaches: $90 \text{ m} + (1,5 \text{ m} \times 40 \text{ vaches}) = 150 \text{ m}$ minimum entre l'enclos et un cours d'eau;
- la superficie efficace minimale de la bande sera de $3,5 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total dans l'enclos d'hivernage – Ex.: Séjour de 190 jours dans enclos faible densité = $3,5 \text{ m}^2 \times 100 \text{ vaches} \times 190 \text{ j} = 6,7 \text{ ha}$.

Des mesures additionnelles de protection de l'environnement sont prévues pour garder 150 vaches sur un même site et même jusqu'à 200 vaches si votre entreprise possède une superficie d'au moins 1,5 ha en culture incluant les pâturages/unité animale ET si le site d'élevage est situé dans une municipalité à faible densité animale, c'est-à-dire une municipalité possédant au moins 1,3 ha en culture incluant les pâturages/unité animale comme défini par les données du MAPAQ.

Vous gardez entre 100 et 150 vache-veau sur un même site, disons 125, vous possédez au moins 1,5 ha en culture par vache-veau et votre site est situé dans une municipalité possédant au moins 1,3 ha en culture par unité animale.

La densité animale de l'enclos à faible densité demeure à moins de 5 kg de poids vif/ m^2 d'enclos ou 150 $\text{m}^2/\text{vache-veau}$. Cependant, la superficie de la bande végétative filtrante additionnelle est de $1,5 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total dans l'enclos d'hivernage et de $5 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total si la bande est arbustive. Une distance minimale de 1 m par vache-veau entre l'enclos d'hivernage et un cours d'eau ou un fossé est respectée.

Ex.: 125 vaches sur un même site. Les 100 premières vaches sont gérées comme vu précédemment. Pour les 25 vaches additionnelles, vous ajoutez les chiffres suivants à vos calculs: Surface de l'enclos: $25 \text{ vaches} \times 150 \text{ m}^2 = 0,38 \text{ ha}$; Distance entre l'enclos et cours d'eau: $25 \text{ vaches} \times 1 \text{ m} = 25 \text{ m}$; Surface de la

Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement

Subvention des installations pour bovins de boucherie

DENIS NAUD *

Le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) permet d'offrir une aide financière pour des investissements autres que pour des structures d'entreposage des fumiers si ces investissements sont reliés à une solution considérée comme une alternative à l'entreposage en structure étanche.

Ces installations doivent obtenir un certificat d'autorisation (C.A.) du ministère de l'Environnement et de la Faune. Par conséquent, ces dispositions seront en vigueur dès que le *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie* aura été adopté par voie réglementaire, ce qui devrait être le cas bientôt.

De façon générale, les immobilisations permanentes requises (autres que les bâtiments) pour rendre un site de production bovine conforme au *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie* seront admissibles à l'aide financière prévue au PAIA.

Comme le prévoit le programme dans le cas du fumier solide, les taux de subvention sont de 70 % ou de 90 %, selon la taille de l'exploitation agricole, avec un maximum de 35 000 \$ par établissement de production animale. Ainsi, les petites exploitations agricoles dont le cheptel complet produit moins de 800 m^3 de fumier solide sur une période de 250 jours peuvent bénéficier d'un taux de subvention de 90 % alors que les exploitations plus grosses, bénéficient d'un taux de 70 %. Par ailleurs, l'aide financière doit permettre de rendre conforme à la réglementation les établissements de production animale existant avant le 1^{er} juin 1993.

Dès l'adoption officielle du *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie*, les producteurs et productrices agricoles pourront obtenir les informations requises en s'adressant aux bureaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de leur région.

* M. Naud est ingénieur, Direction de l'environnement et du développement durable, MAPAQ

bande végétative herbacée: $1,5 \text{ m}^2 \times 25 \text{ vaches} \times 190 \text{ j}$ de séjour dans l'enclos à faible densité = 0,71 ha. Ces mêmes calculs s'appliquent ci-dessous.

Vous gardez entre 150 et 200 vache-veau sur un même site, vous possédez au moins 1,5 ha en culture par unité animale et votre site est situé dans une municipalité possédant au moins 1,3 ha en culture par unité animale.

La densité animale de l'enclos à faible densité demeure à moins de 5 kg de poids vif/ m^2 d'enclos ou 150 $\text{m}^2/\text{vache-veau}$. Cependant, la superficie de la bande végétative filtrante additionnelle est de $3 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total dans l'enclos d'hivernage et de $5 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total si la bande est arbustive. Toutefois, la distance entre l'enclos d'hivernage et un cours d'eau ou un fossé est d'un minimum de 150 mètres.

Vous gardez entre 100 et 150 vache-veau sur un même site, mais votre site est

situé dans une municipalité possédant MOINS DE 1,3 ha en culture par unité animale.

La densité animale de l'enclos à faible densité est de moins de 4 kg de poids vif/ m^2 d'enclos ou 185 $\text{m}^2/\text{vache-veau}$. La superficie de la bande végétative filtrante additionnelle est de $3 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total et de $5 \text{ m}^2/\text{vache-veau}/\text{jour}$ de séjour total si la bande est arbustive. Une distance minimale de 1 m par vache-veau entre l'enclos d'hivernage et un cours d'eau ou un fossé est respectée.

Vous venez de lire la majorité des critères inclus dans le *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*. Toutefois, le guide contient davantage tel qu'une mise en situation, une explication plus détaillée des principes ci-haut, la régie des enclos d'hivernage et des croquis. ↻

* Mme Christen est agronome, agente de développement et de recherche, FPBQ

SIMMENTAL: pour augmenter votre MARGE DE PROFIT

SIMMENTAL— un solide investissement

- poids au sevrage élevés
- donne de la valeur à vos femelles
- performance et rendement en engraissement
- fertilité inégalée

Association
Simmental
du Québec

388, Chemin des Loyalistes
Stukely Sud (Québec) J0E 2J0

Tél.: (450) 297-0731

Fax: (450) 297-4148

www.simmentalquebec.com



Drêche de distillerie

Un «éthanol» de bon ajout à la ration

Un sous-produit intéressant pouvant être éventuellement disponible pour les producteurs de bœufs québécois est la drêche de distillerie humide. Issue de la fabrication de l'éthanol, son potentiel alimentaire pour l'alimentation des bouvillons est considérable si on calcule une incorporation de 10 à 30 % des régimes. L'expérience effectuée à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), et financée partiellement par la Fédération des producteurs de bovins, compare la performance de bovins recevant deux niveaux de drêche de distillerie en comparaison avec d'autres sources de suppléments protéiques utilisés pour compléter un régime à base d'ensilage de maïs.

DESCRIPTION DE L'ESSAI

L'expérience, conduite avec 120 bouvillons mâles castrés à large ossature, s'est déroulée sur une période de 40 semaines, de novembre 1997 à septembre 1998. Les traitements étaient au nombre de six: tourteau de canola (T1); urée ajoutée à la ration au taux de 1,75 % (T2); urée ajoutée à l'ensilage de maïs au taux de 1,77 % de la matière sèche (MS) (T3); hydroxyde d'ammonium (NH₄OH) ajouté à l'ensilage de maïs au taux de 3,0 % de la MS (T4). Les traitements T5 et T6 étaient constitués respectivement de 15 et 30 % de drêche de distillerie. Chaque traitement, à base d'ensilage de maïs, était administré à quatre groupes de cinq bouvillons durant les phases croissance (0-24 semaines) et finition (24 semaines à l'abattage: poids minimal de 575 kg et gras dorsal égal ou plus grand à 4 mm). Cette expérience a également servi à comparer la performance de bouvillons recevant des vaccins tués ou des vaccins vivants.

GAINS JOURNALIERS

Les résultats en période de croissance indiquent que les traitements T6 (30 % de drêche de distillerie (DD)) et T1 (tourteau de canola - témoin) ont permis le meilleur gain (Figure 1). Après seulement 12 semaines d'essai, ces bovins étaient nettement plus lourds de 20 à 30 kg. Entre 12 et 24 semaines, cet effet s'est maintenu permettant aux bovins de ces mêmes traitements, T1 et T6, de peser entre 50 et 70 kg de plus que ceux ayant reçu les sources d'azote non-protéique.

Par contre, en période de finition (24 semaines à l'abattoir), les bovins recevant l'urée (T2 et T3) ainsi que l'hydroxyde d'ammonium (T4) ont nettement amélioré leur performance de gain. Le gain obtenu durant cette période a été comparable à celui issu de la drêche de distillerie et du tourteau de canola. Malgré cette amélioration, les bovins recevant les régimes T2, T3 et T4 à base d'azote non-protéique,

n'ont pas repris le retard accumulé de 50 à 60 kg de poids et cela fait en sorte que les poids finaux et les gains journaliers pour l'ensemble de l'essai (jour 1 à l'abattage) sont encore supérieurs pour les traitements T6 (30 % DD) et T1 (tourteau de canola).

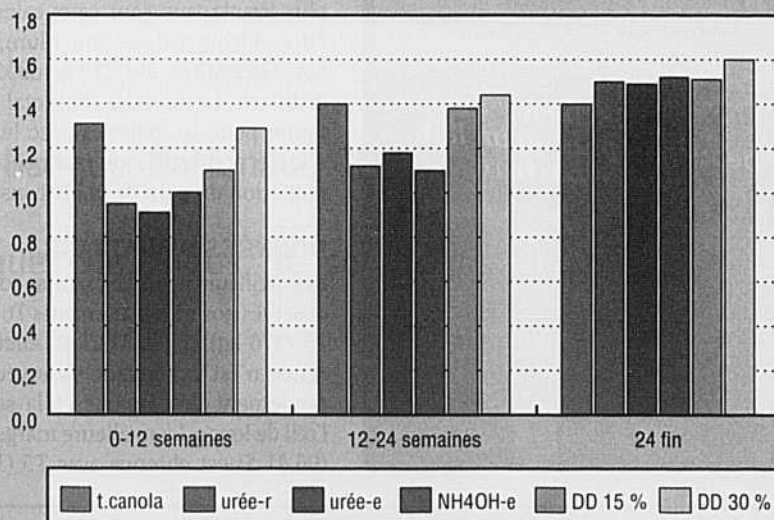
Le poids moyen final d'abattage pour les traitements T6, T1 et T5 étaient respectivement de 680, 660 et 652 kg comparativement à des valeurs de 635, 630 et 626 kg pour les régimes T3, T4 et T2 (tableau 1). En tenant compte de la durée totale de la période d'engraissement, les meilleurs gains journaliers sont obtenus avec la drêche de distillerie (15 et 30 % DD) et le tourteau de canola.

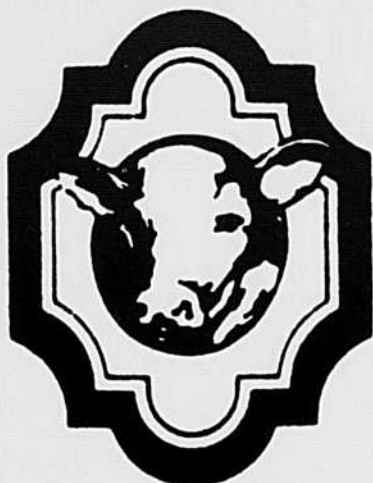
AUTRES PERFORMANCES ET COÛTS D'ALIMENTATION

En période de croissance, les bovins recevant les sources d'azote non-protéique ont moins consommé d'aliments ce qui expli-

FIGURE 1

GAINS JOURNALIERS PÉRIODIQUES





GROBER

l'élevage de veaux de lait vous intéresse?

**Maximisez votre
production avec
l'expertise et le lait
de remplacement
GROBER**

Consultez nos spécialistes

**GROBER
beaucoup plus qu'un lait...
un savoir-faire**

* Également disponible, lait pour
agneaux, chevreaux et poulains

222, chemin des Fiefs,
Beaumont Québec G0R 1C0
Tél.: (418) 837-3392
1-888-937-3392

TABLEAU 1

Résumé des performances des bouvillons*

Paramètres	Traitements					
	T1 t. canola	T2 urée-r	T3 urée-e	T4 NH40H-e	T5 DD-15%	T6 DD-30%
Poids vifs (kg)						
0 sem.	283 a	281 a	288 a	278 a	282 a	287 a
12 sem.	394 ab	362 c	364 c	361 c	376 bc	396 a
24 sem.	513 ab	454 c	462 c	451 c	491 b	520 a
40 sem.	660 ab	626 b	635 b	630 b	652 ab	680 a
Jours d'élevage moyens	272 bc	281 ab	283 a	283 a	273 bc	267 c
Gains (kg/j)						
0 sem. - 24 sem.	1,37 a	1,03 b	1,04 b	1,03 b	1,24 a	1,39 a
24 sem. - abattage	1,43 a	1,53 a	1,52 a	1,56 a	1,55 a	1,61 a
0 sem. - abattage	1,39 a	1,23 bc	1,21 c	1,25 bc	1,36 ab	1,48 a
Ingestion (kg/j)						
0 sem. - 24 sem.	9,47 a	8,22 bc	8,11 bc	7,90 c	8,60 bc	8,89 ab
0 sem. - abattage	10,47 a	9,80 ab	9,79 ab	9,59 b	9,88 ab	10,08 ab
Conversion alimentaire (aliment/gain)						
0 sem. - 24 sem.	6,96 bc	8,01 a	7,84 ab	7,69 ab	6,94 bc	6,41 c
24 sem. - abattage	7,76 ab	7,99 a	8,10 a	7,71 ab	7,28 ab	6,84 b
Coût total d'alimentation (\$) ¹	397,56 b	348,14 c	351,55 c	355,95 c	368,90 bc	427,74 a
Coût d'alimentation/jour (\$) ¹	1,46 b	1,24 d	1,24 d	1,26 d	1,35 c	1,60 a
Coût d'alimentation/kg de gain (\$) ¹	1,06 a	1,01 a	1,02 a	1,01 a	0,99 a	1,09 a
Données d'abattage						
Poids des carcasses (kg)	370,7 ab	352,0 c	359,6 bc	360,0 bc	375,5 ab	383,8 a
Rendement de carc. (%)	56,2 a	56,3 a	56,7 a	57,2 a	57,6 a	56,5 a
Rendement en viande (%)	59,6 c	61,2 ab	62,0 a	61,0 abc	60,2 bc	60,1 bc
Revenus de carc. (\$) ²	1160,4 ab	1101,9 c	1125,6 bc	1126,9 c	1175,6 a	1201,4 a
Marge de profit/bœuf (\$) ²	57,75 a	41,04 a	57,16 a	62,16 a	96,41 a	63,08 a

* Moyennes pour un paramètre donné portant des lettres différentes se distinguent de façon significative (P=0,05)

1. Coût de la drêche de distillerie humide = 78 \$/tm sur base humide incluant 18 \$ de transport.

2. Prix de vente des bouvillons standardisé à 1,42 \$/lb.

querait la diminution du gain journalier. Pour cette même période, les valeurs de conversion alimentaire étaient de 6,41 (T6), 6,94 (T5) et 6,96 (T1) contre respectivement 7,69, 7,84 et 8,01 pour T4, T3 et T2. Même si ces valeurs ne se sont pas distinguées significativement en finition, les conversions les plus efficaces ont été obtenues avec les traitements à 15 et 30 % DD. Les coûts d'alimentation par kg de gain les plus avantageux sont ceux calculés pour l'urée, l'hydroxyde d'ammonium, ainsi que pour le régime avec 15 % de drêche de distillerie. Le moindre coût total d'alimentation pour les régimes avec les sources d'azote non-protéique compense pour la réduction du gain de poids constaté.

DONNÉES D'ABATTAGE

Les meilleurs poids de carcasse sont encore observés pour les traitements T6 (384 kg), T5 (376 kg) et T1 (371 kg). Aucune différence n'est cependant observée pour le rendement de carcasse et la surface de l'œil de longe. La meilleure marge de profit (96,41 \$) est obtenue avec T5 (15 % DD)

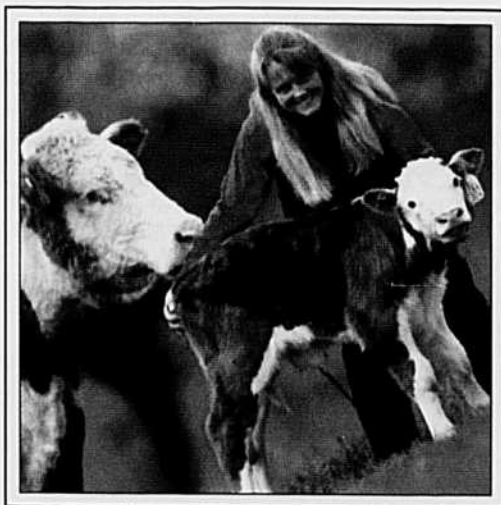
tandis que le meilleur revenu de carcasse (1 201,44 \$) avec T6 (30 % DD) même si cette ration est plus dispendieuse.

FINALEMENT...

Cette expérience démontre bien que la drêche de distillerie au taux de 15 ou 30 % d'incorporation au régime est un excellent supplément protéique et énergétique pour compléter l'ensilage de maïs dans l'alimentation des bouvillons. Le taux de 15 % semble le plus adéquat pour maximiser la marge de profit. Cette expérience démontre également que l'incorporation d'urée ou d'hydroxyde d'ammonium, sources d'azote non-protéique, réduit la performance de gain et l'efficacité alimentaire des bovins même si leur utilisation semble relativement économique. Il n'y a pas eu de différence quant au fait d'ajouter l'urée à l'ensilage de maïs directement plutôt que dans la ration. ↻

* M. Grégoire est chercheur en production bovine, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Adresse internet: rgregoir@agr.gouv.qc.ca

15 000 BÊTES À CORNES



ET LE GOÛT DE FONCER EN AFFAIRES.

L'éleveur de l'an 2000 est à la fois

un généticien, un féru d'informatique, un gestionnaire moderne et un stratège agricole. Pour répondre aux attentes du consommateur, son savoir-faire s'est affiné. Par contre, la gestion de son entreprise s'est complexifiée. Il a besoin d'outils financiers qui, tout en étant simples, sont plus performants qu'autrefois. Financement de courte et de longue durée, marge de crédit d'exploitation et autres modes de placement. Composez le 1 888 TELNAT-1 ou parlez-en à votre conseiller agricole de la Banque Nationale. Il connaît bien votre champ d'activité. Parce que chez nous, le sens de la terre, c'est aussi le sens des affaires.





Grâce à la synchronisation de l'ovulation L'insémination artificielle maintenant accessible à tous

Ce n'est pas un secret pour personne que la majorité des éleveurs vache-veau souhaiteraient que leurs troupeaux soient saillis artificiellement. De nombreuses contraintes cependant, dont celles reliées à la détection des chaleurs, les ont jusqu'à ce jour empêchés de concrétiser ce désir.

Des chercheurs d'Agriculture Canada et de l'Université Laval ont récemment mis au point un procédé qui permet de synchroniser l'ovulation des vaches plutôt que les chaleurs. On peut donc maintenant parler d'insémination artificielle (I.A.) à temps fixe.

L'I.A. à temps fixe utilise deux hormones: la gonadolibérine (GnRH) et la prostaglandine F2(PG). Celles-ci sont administrées dans une séquence comportant un total de trois injections. La pre-



mière injection avec GnRH harmonise le développement folliculaire des vaches qui au départ sont à des stades différents dans leur cycle. La deuxième injection, 6 jours plus tard avec la prostaglandine PG, provoque la régression du corps jaune et enclenche les événements reliés à l'œstrus et à l'ovulation. Juste avant que les vaches ne démontrent des signes de chaleurs, une la dernière injection avec GnRH est donnée et provoque l'ovulation. L'intervalle entre la deuxième et la troisième injection est un facteur déterminant pour la réussite du programme: il devrait être de 48 heures pour les taures et de 58 heures pour les vaches. L'insémination est faite de 15 à 16 heures après la dernière injection de GnRH lorsque le taux de fertilité est dans son plus haut.

À QUEL TAUX DE CONCEPTION PEUT-ON S'ATTENDRE?

En 1996, un projet expérimental mené en Outaouais et en Abitibi chez 200 génisses et 225 vaches de boucherie nous a permis d'atteindre un taux de gestation de plus de 60 % à la première insémination. Une courte période de détection de chaleurs entre les jours 4 et 7 du protocole (voir tableau) fut cependant nécessaire pour atteindre ce résultat puisqu'environ 10 à 15 % des vaches ne répondent pas au traitement et seront en chaleurs durant cette période. Elles doivent donc être inséminées et retirées du programme. Dans la pratique cependant, plusieurs éleveurs préfèrent ne pas faire de détection de chaleurs et s'accommodent d'un taux de conception légèrement inférieur.

À QUI CE PROGRAMME S'ADRESSE-T-IL?

Tous ceux qui désirent profiter des avantages offerts par l'I.A. y trouvent leur compte. Après seulement 11 mois de vulgarisation (janvier à novembre 1998), 400 éleveurs ont déjà utilisé cette techno-

Exemple du calendrier des injections pour pratiquer l'insémination à temps fixe le jeudi

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 ^{re} sem.			GnRH ⁽¹⁾				...
2 ^e sem.	...	PG	GnRH ⁽²⁾	IA à temps fixe		Taureau...

GnRH⁽¹⁾ 1^{re} injection de GnRH le matin avec Factrel (2 cc) ou Cystorelin (2 cc)

PGF Injection de prostaglandine F2 alpha entre 7-10 h (vaches) ou entre 17-20 h (taures) avec Estrumate (2 cc) ou Lutalyse (5 cc)

GnRH⁽²⁾ 2^e injection de GnRH après 17 h avec Factrel (2 cc) ou Cystorelin (2 cc)

IA Saillie artificielle le matin

... Détection des chaleurs et IA

logie pour inséminer à temps fixe près de 5 000 femelles de boucherie, soit plus de 20 % du nombre total de premières inséminations réalisées durant cette période. De plus, près de la moitié des utilisateurs de la méthode GnRH-PG-GnRH n'avaient pas eu recours à l'I.A. en 1997 et plusieurs d'entre eux en étaient d'ailleurs à leur première tentative avec ce mode de reproduction. Plusieurs raisons incitent les éleveurs à passer à l'action, les principales étant le désir de se conformer aux normes de génétique supérieure sans pour autant investir dans l'achat d'un taureau qualifié et la volonté d'améliorer le potentiel génétique du troupeau en utilisant l'I.A. tout en ayant peu de temps à consacrer à la détection des chaleurs (travail extérieur).

COMBIEN ÇA COÛTE?

Il faut compter environ 11 \$ par vache pour les hormones. À ce coût, s'ajoutent le prix moyen de 12 \$ d'une dose de semence offerte par le CIAQ et le service d'insémination à 11,25 \$ plus 3,00 \$ pour l'arrêt. Toutefois, le CIAQ offre un rabais de 30 % sur la semence de ses taureaux (après 5 premières inséminations au prix régulier) et que le Conseil provincial des CAB accorde un rabais de 4 \$ par vache lorsqu'un minimum de 5 femelles de boucherie sont inséminées lors d'un même arrêt de l'inséminateur. Bref, il s'agit d'un coût comparable à l'achat et l'entretien d'un taureau de 2 500 \$ utilisé dans un troupeau de 35 vaches et remplacé tous les trois ans.

COMBIEN ÇA RAPPORTE?

Une étude économique basée sur un troupeau de 89 têtes (71 vaches et 18 génisses) réalisée par Agri-Gestion Laval en avril 1997 faisait état d'une augmentation de 20 % (35 \$) de la marge par vache en faveur de l'I.A. à temps fixe comparativement à la saillie naturelle, soit une période d'accouplement de 90 jours. Cette augmentation favorable est due aux éléments suivants :

- réduction importante des dépenses reliées à l'achat et à l'entretien d'un taureau,
- augmentation de l'âge moyen au sevrage,
- augmentation du gain pré-sevrage due à la génétique,
- réduction des pertes au vêlage chez les taures due à l'utilisation de taureaux éprouvés.

AVANT DE VOUS LANCER ...

L'expérience acquise avec cette méthode de synchronisation de l'ovulation nous permet de faire les recommandations suivantes :

1. Les taures doivent avoir atteint leur maturité sexuelle, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir cyclé avant de débiter le traitement. Elles devront avoir 14-15 mois d'âge et peser au moins 800 lb s'il s'agit de races anglaises ou 900 lb pour les races continentales.
2. Les vaches devront avoir vêlé depuis au moins 50 jours lors de l'insémination.
3. Les besoins alimentaires devront être comblés, bonne condition de chair.
4. Il est fortement suggéré de planifier à l'avance avec votre inséminateur pour

vous assurer de sa disponibilité ainsi que de celle des doses de semence choisies.

5. N'hésitez pas à faire appel à votre vétérinaire ou au personnel de la division de boucherie du CIAQ pour plus de détails.

EN TERMINANT ...

Pour des raisons bien évidentes, le taureau sera toujours nécessaire sur nos fermes bovines. Par contre, avez-vous déjà songé aux avantages de n'en posséder qu'un seul plutôt que d'en héberger deux, trois ou quatre? L'économie est de taille. L'I.A. est un outil de choix pour améliorer la rentabilité de votre élevage. La synchronisation de l'ovulation vous permet d'en profiter sans avoir à y investir beaucoup de temps. Des personnes sont disponibles au CIAQ pour vous aider, que ce soit au niveau de la méthode de synchronisation ou des taureaux à utiliser. Il est même possible de recevoir la visite d'un conseiller à la ferme sans obligation de votre part. Profitez-en! ☺

* M. Desranleau, d.r.a., Division des bovins de boucherie, CIAQ inc.

Il s'agit d'un coût comparable à l'achat et l'entretien d'un taureau de 2 500 \$ utilisé dans un troupeau de 35 vaches et remplacé tous les trois ans.

Vachement efficace !

BOUCLES INSECTICIDES
Bovaid®

Ne laissez pas s'envoler les profits

 NOVARTIS

* Marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de Novartis au www.novartis.ca



Comment prévenir la diarrhée néonatale des veaux

La diarrhée néonatale des veaux est responsable de plus de pertes économiques que toutes les autres maladies rassemblées. Les veaux y sont surtout vulnérables au cours de leurs premières semaines de vie. Ceux-ci peuvent souffrir de déshydratation, d'un déséquilibre électrolytique, d'une acidose et d'infections secondaires. Le risque de mortalité des sujets est donc élevé. Aussi, les veaux survivant à la maladie peuvent être incapables d'exprimer pleinement leur potentiel génétique.

La diarrhée néonatale est un syndrome impliquant une multitude de facteurs infectieux et non infectieux. Une bonne gestion de la maladie passe par la compréhension de tous les facteurs en cause. Cette diarrhée néonatale des veaux peut être causée par des virus, des bactéries ou encore des parasites. Selon l'âge du veau et les conditions de l'environnement, les agents infectieux causent des dommages de gravités diverses (graphique). La maladie est le plus souvent associée à la bactérie *E. coli*, mais beaucoup d'autres organismes peuvent intervenir. Seule ou en combinaison avec *E. coli*, on rencontre aussi des rotavirus, des coronavirus et des clostridies.

En parallèle, plusieurs facteurs non-infectieux peuvent augmenter le risque de diarrhée chez le veau. Les principaux sont :

- la difficulté au vêlage
- la contamination de l'environnement
- les génisses à leur premier veau
- le transfert de l'immunité passive

Une règle d'or qu'il faut toujours suivre lorsque vient le temps d'élaborer une stratégie de prévention de la diarrhée est de ne jamais oublier qu'il s'agit d'un complexe pathologique comportant plusieurs facteurs.



La diarrhée néonatale est un syndrome non infectieux qui passe par la compréhension de tous les facteurs en cause.

DIFFICULTÉ DE VÊLAGE ET CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le stress associé au vêlage peut déclencher l'excrétion d'organismes dans l'environnement dont l'animal est porteur. Cette situation peut entraîner la contamination des aliments et de l'eau. Aussi, si l'on ne nettoie pas régulièrement l'enclos de vêlage, les agents pathogènes vont s'accumuler dans le milieu à mesure que la saison des vêlages progresse. Rappelez-vous qu'une vache doit toujours vêler dans un environnement propre et protégé.

TAURE À SON PREMIER VEAU

Parce que les taures primipares sont encore en croissance durant leur gestation, elles doivent profiter d'une alimentation différente de celle des vaches adultes, c'est-

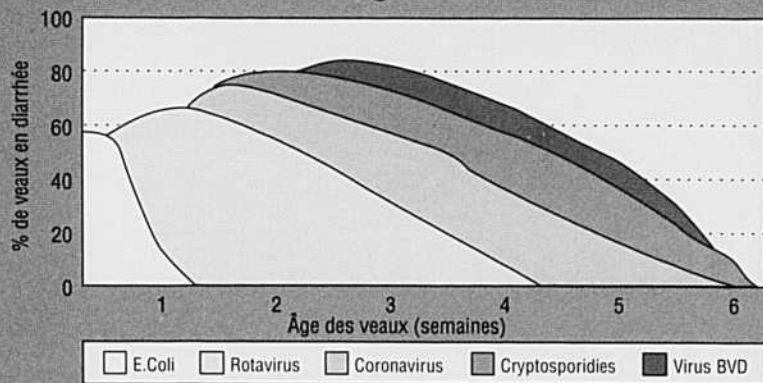
à-dire plus riche en protéine. Ceci leur assure une bonne croissance et un bon développement pour faciliter le vêlage. Les taures peuvent aussi nécessiter de l'aide au vêlage et il est important qu'elle leur soit donnée, car la probabilité qu'une taure donne un veau plus léger et plus faible est plus grande qu'une vache adulte.

Également, le colostrum des taures est de moins bonne qualité et en quantité moindre. Ainsi, une bonne alimentation et une présence au vêlage augmentent les chances de survie et de bonne santé du veau.

RÉGIE DES VEAUX ET IMMUNITÉ PASSIVE

Les soins donnés aux veaux jouent un rôle crucial pour le succès d'un programme de prévention. À la naissance, les veaux sont dépourvus de tout anticorps (immunoglo-

Fréquence des causes infectieuses de diarrhée selon l'âge des veaux



bulines) pour les protéger des maladies infectieuses. Le colostrum, très riche en anticorps, offrira au veau la protection nécessaire jusqu'à ce que son propre système immunitaire soit à même d'assurer cette protection. Mais le colostrum varie en qualité et en quantité d'une vache à l'autre. C'est pourquoi il doit être ingéré le plus tôt possible dans la vie du veau. Car l'absorption des immunoglobulines (anticorps) du colostrum chute de 50 %, 12 heures après la naissance. Ainsi, il est important qu'un nouveau-né ingère une quantité de colostrum équivalente à 10 ou 15 % de son poids vif dans les 12 premières heures de sa vie et, préférablement, dans les six premières.

De plus, il est prioritaire d'obtenir l'assurance que les veaux têtent dans les premières heures de leur vie parce que l'absorption d'une quantité insuffisante de colostrum pourrait neutraliser toutes les autres mesures prises pour augmenter la protection de ces veaux.

VACCINATION

Il est important de préparer la mère de façon à favoriser la santé du veau. Une vache produira des anticorps pour son colostrum en fonction des agents pathogènes auxquels elle aura été exposée. Si l'exposition a eu lieu pendant la gestation, il est probable que le colostrum contiendra une plus forte concentration de ces anticorps protecteurs.

Essentiellement, la vaccination est une exposition contrôlée de la mère à certains agents pathogènes spécifiques. La vaccination peut s'avérer un excellent outil permettant d'élaborer un colostrum de grande qualité contre les agents responsables de la diarrhée néonatale. On estime que 80 % des veaux sont exposés à ces agents dans les 10 à 20 premiers jours de leur vie. La vaccination des vaches est donc un moyen très efficace de réduire l'incidence de la maladie et d'augmenter la valeur « protectrice » du colostrum. Il faut par contre toujours se souvenir que la vacci-

nation ne sera d'aucun secours si le veau ne reçoit pas son colostrum en quantité suffisante lors de ses premières heures de vie.

Une étude récente a démontré l'efficacité de la vaccination pour la diarrhée des veaux. Après une exposition à une souche très virulente de E. coli, 100 % des veaux issus de vaches non vaccinées ont souffert d'une grave diarrhée, tandis que seulement 20 % des veaux nés de mères vaccinées avec la composante E. coli du vaccin Scourguard 3(K)C ont présenté des signes de diarrhée transitoire et ne se prolongeant pas au-delà de 48 heures. 59 % des veaux issus de vaches non vaccinées sont morts tandis qu'aucun des veaux nés de mères vaccinées avec Scourguard 3(K)C n'est décédé.

Un programme complet de vaccination aide à réduire les risques de diarrhée des veaux. Cependant, certains agents pathogènes ne peuvent être combattus à l'aide de vaccins. Les cryptosporidies et les coccidies font partie de ce groupe. Si la maladie survient, un programme de traitement instauré avec l'aide de votre vétérinaire comprendra une réhydratation avec des produits administrés oralement, l'isolation des animaux malades et l'administration d'antibiotique s'il y a lieu.

Malheureusement, aucune stratégie de prévention n'est efficace à 100 %. Cependant, un bon contrôle des facteurs non infectieux et la vaccination des vaches pour la prévention de la diarrhée des veaux amélioreront de façon marquée la santé de vos jeunes animaux. ☺

* M. Knight, DVM, Pfizer santé animale.

Pourquoi les traiter plus d'une fois ?



La pneumonie chez le veau de boucherie pourrait vous coûter cher.

C'est pourquoi vous devriez opter pour un traitement hautement efficace qui s'administre en une seule injection sous-cutanée de faible volume et les maintient en croissance. Choisissez le bon traitement et choisissez-le dès le début.

Parlez-en à votre vétérinaire.



PROVEL CCPP



La qualité du foin peut affecter la production et les profits

La luzerne, tout comme les graminées, est une bonne source de protéine pour les bovins. Connaître le bon moment de récolte qui maximisera la teneur en protéine permet une économie substantielle de suppléments protéiques. Différentes mesures existent pour vérifier leur qualité et pour vous aider à servir le bon foin aux bons animaux.

La luzerne peut être une excellente source de protéine pour le bétail si le foin est de bonne qualité. Selon Dick Dunham, spécialiste en production laitière à Manhattan, Kansas, la qualité de la luzerne est souvent plus variable que celle de tous les autres ingrédients entrant dans la ration des vaches laitières. Il ajoute: «Aux coûts actuels des suppléments protéiques, une luzerne de haute qualité est un ingrédient de grande valeur dans la ration des vaches laitières. La protéine est l'élément nutritif le plus dispendieux de la ration. La valeur de la luzerne augmente avec sa teneur en protéine».

La luzerne est à son meilleur quand elle est récoltée au stade de maturité boutons. Le pourcentage de protéine, la digestibilité et l'ingestion décroissent ensuite avec la maturité. Entre le stade boutons et pleine floraison, la digestibilité de la luzerne décroît de 20 %, le pourcentage de protéine diminue de 33 % et la consommation volontaire des vaches décroît de 40 %. On devrait récolter la première coupe sous forme d'ensilage pour réduire les risques de dommages dus aux conditions climatiques. Il est également recommandé d'entreposer le foin séparément et

de l'alimenter à différents groupes d'animaux selon sa qualité.

La valeur alimentaire relative (VAR) est une mesure généralement acceptée pour mesurer la qualité. Cette mesure est basée sur la détermination de la fibre dans le détergent acide (ADF) et dans le détergent neutre (NDF). L'ADF est une évaluation de la digestibilité tandis que le NDF indique de quelle façon le fourrage sera consommé. Une luzerne de faible qualité a une VAR de 100 et sa consommation volontaire ne sera pas très bonne, indique le spécialiste, car le NDF sera élevé.

Quelques foins de luzerne peuvent avoir des VAR plus grandes que 200 mais la plupart des valeurs se situent entre 160 et 180. Selon Dunham, un foin de luzerne ayant une VAR inférieure à 140 ne devrait pas être alimenté à de hautes productrices.

La protéine est l'élément nutritif qui a le plus de valeur chez la luzerne même si elle n'est pas considérée dans la formule pour calculer la VAR. Cependant, une luzerne ayant une haute VAR a générale-



Connaître le bon moment de récolte qui maximisera la teneur en protéine permet une économie substantielle de suppléments protéiques.

ment une haute teneur en protéine. «Faites vérifier la teneur en protéine des fourrages ayant une haute VAR» indique Dunham. «Ensuite, balancez la ration pour prendre avantage de la valeur de la protéine. Maximisez la consommation d'éléments nutritifs des fourrages dans la ration permet de mieux contrôler le coût des suppléments». 2

* M. Michaud est agronome, Centre de recherches, Sainte-Foy

Source: Morgan Consulting Group Ltd

Entrefilets

Bœuf et restaurants

L'an dernier, les restaurants ont servi 364 millions de tranches de steak, soit 4 % de plus qu'en 1996, selon le numéro d'octobre dernier du magazine *Restaurants & Institutions*.

Mais le bœuf ne compose plus uniquement le plat de résistance. Les restaurateurs, en effet, l'utilisent en quantités réduites pour farcir des raviolis par exemple, pour apprêter divers hors d'œuvre ou de consistants plats de bœuf au chile.

National Meat Association, 26 octobre 1998

C'est un "RECORD" pour la 23^e année consécutive, la race LIMOUSIN remporte le championnat de carcasses à l'Agribition de Régina en Saskatchewan en 1998. Seule la race LIMOUSIN peut vous offrir cette performance.

Misez sur
sa carcasse



1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS LIMOUSIN DU QUÉBEC
817, 5^e Rang, Ste-Rosalie (Qc) J0H 1X0
JÉRÔME POIRIER, secrétaire propagandiste / Tél. / Fax : (450) 799-4073

STATION D'ÉPREUVE

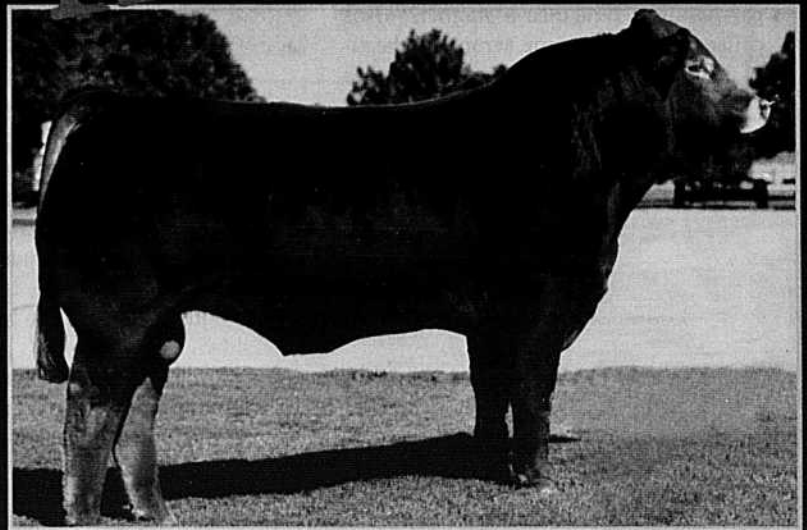
La station unique Limousin
qui évalue autant de taureaux Limousin

LIMOUSIN DU QUÉBEC

est la seule station au Québec
dans un même groupe contemporain

Alors si vous cherchez à améliorer la qualité
bouchère de vos veaux. *Procurez-vous un*

TAUREAU LIMOUSIN
Éligible à I.A.S.R.A.



*Dates à
retenir*

Local des ENCANS DE LA FERME
Saint-Hyacinthe (sortie 133 de l'autoroute 20)

#1 SAMEDI, le 6 FÉVRIER '99
13h00

#2 SAMEDI, le 3 AVRIL '99
13h00

Remis au dimanche en cas de tempête.
Visites à partir de 11h00.

INFORMATIONS

DIANE POIRIER,
Secrétaire de la Station

YVES LAROCQUE,
Président de la Station

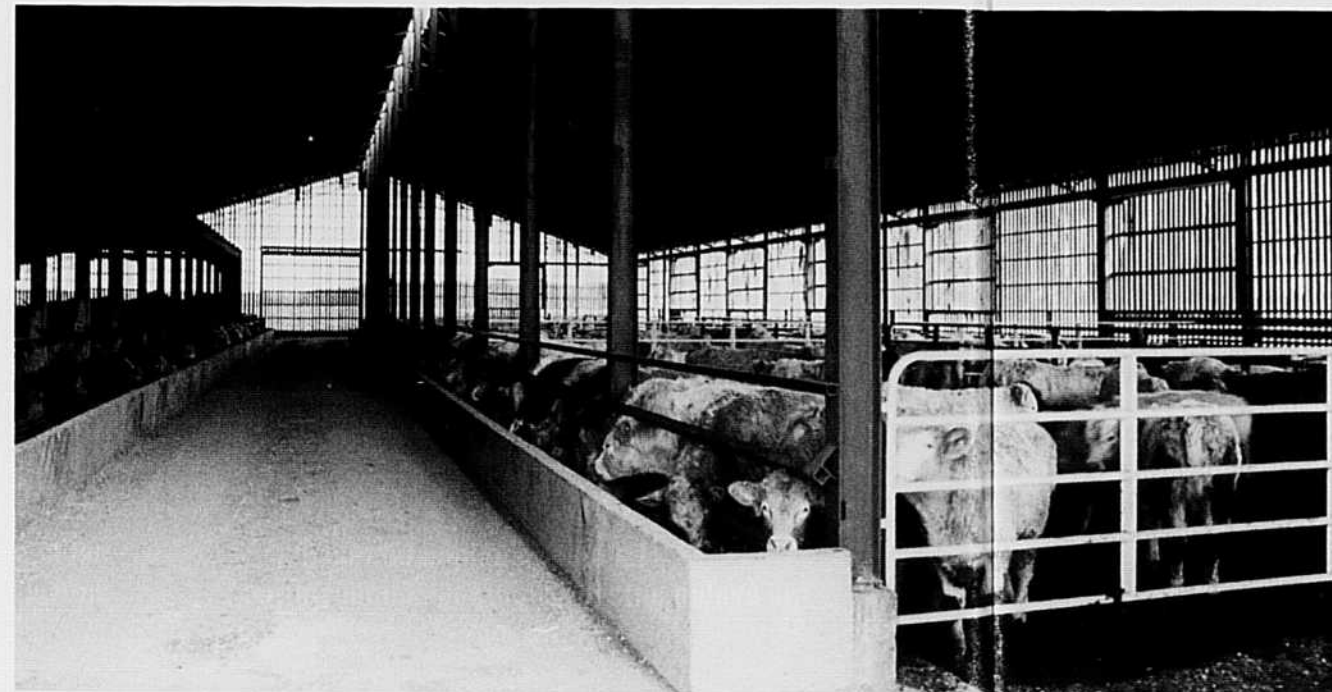
Tél.: (450) 799-4073 Fax : (450) 799-4073

Des éleveurs de bouvillons confiants et dynamiques

Les éleveurs André Ricard et Odette Aumont de Saint-Alexis-de-Montcalm voient grand. Depuis le début de l'année 1999, le nombre de têtes de leur troupeau a triplé, passant de 200 à 600 têtes avec 200 hectares en culture, un engagement réel dans la protection de l'environnement et quatre beaux enfants, ce jeune couple jette un regard confiant et prometteur vers l'avenir.

Leur nouvelle étable, inaugurée à la fin de l'année 1998, a été conçue pour être fonctionnelle et facile d'entretien. Il s'agit d'une étable froide sur litière avec allée centrale. Construite par-dessus l'ancienne étable, elle fait quatre fois la superficie de l'ancien bâtiment (23 460 pieds carrés contre 5 600).

Comment expliquer une telle expansion dans une période où les prix offerts par bête ont tendance à stagner? «Nos coûts de production ne seront pas beaucoup plus élevés et même que des économies d'échelle sont à prévoir sur le plan de l'alimentation», affirme André Ricard.



Leur nouvelle étable, inaugurée à la fin de l'année 1998, a été conçue pour être fonctionnelle et facile d'entretien.

«Par exemple, les sous-produits faisant partie du régime alimentaire de nos bêtes (dru de blé provenant de meuneries et son de maïs) ont un temps de conservation assez court donc pouvant être utilisés rapidement par de grands troupeaux. Aussi, les prix sont plus intéressants lorsque nous en achetons en grande quantité», dit-il.

Sur le plan de la machinerie, aucun coût supplémentaire n'est prévu. «Que ce soit pour 200 ou 600 bêtes, la même machinerie est utilisée», affirme M. Ricard.

Avec 200 hectares en culture, un engagement réel dans la protection de l'environnement et quatre beaux enfants, ce jeune couple jette un regard confiant et prometteur vers l'avenir.

La presque totalité de la récolte de maïs-grain des Ricard-Aumont sera utilisée pour nourrir leur troupeau. Avec 120 hectares de maïs en culture, ils ne prévoient pas de problèmes d'approvisionnement!

Les Ricard-Aumont font l'élevage de bouvillons depuis 1983. Auparavant, la ferme appartenait à Laurent Ricard, père d'André Ricard, et était spécialisée en grande culture. Loin d'avoir délaissé cette orientation, le couple a même accru sa superficie de 60 hectares. En plus de leur culture de maïs-grain, ils cultivent du blé de semence sur 20 hectares et du brocoli de transformation sur 10 hectares.

Finissants de l'ITAA de Saint-Hyacinthe, les Ricard-Aumont ont toujours eu un intérêt pour la protection de l'environnement. Mais la véritable prise de conscience s'est faite au début des années 1990. À cette époque, ils ont par-

ticipé à la naissance de la Corporation du bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, une corporation sans but lucratif dont le but est d'améliorer les pratiques agricoles de leurs membres et de réduire leurs effets sur l'environnement. «C'est là qu'on s'est vraiment rendu compte à quel point nos activités généraient de la pollution», dit M. Ricard.

Ce projet-pilote de trois ans, financé en partie par les gouvernements, auquel l'université McGill a participé, visait, entre autres, à réduire l'importante perte de sols arables vers les cours d'eau. «Un plan de conservation a été fait pour chacun des 23



membres. Divers moyens ont alors été pris pour corriger les problèmes d'érosion: empierrement des cours d'eau, plantation d'espèces végétales résistantes à l'érosion, etc.» La ferme des Ricard-Aumont a été particulièrement visée par ces travaux puisque trois ruisseaux traversent leurs terres.

Les activités de la Corporation leur ont aussi permis d'améliorer leurs pratiques culturales. En gros, on peut dire que leur ferme est maintenant mieux gérée et selon des critères scientifiques. Par exemple: les fumiers. «À tous les ans, on fait analyser notre fumier avant l'épandage. Cela nous permet de savoir ce qu'on met sur notre sol et d'ajuster les applications d'engrais minéraux en conséquence.» Ils font aussi des épandages de chaux plus réguliers depuis qu'ils savent que la chaux ne sert pas uniquement à équilibrer le pH du sol mais qu'elle accroît sa teneur en calcium.

L'usage des pesticides est aussi mieux géré grâce au dépistage d'insectes (fait deux fois par semaine dans leur culture de brocoli) et au désherbage mécanique. Les sols ne sont plus laissés à nu après les récoltes grâce à l'ensemencement d'engrais verts, ce qui réduit l'érosion et nourrit le sol. Les Ricard-Aumont, qui ont quatre

enfants entre 6 et 12 ans, croient que la mise en pratique de ces méthodes est importante pour les générations futures. «Bien que l'on ne puisse éliminer complètement la pollution que nous créons, nous pouvons la réduire et nous devons le faire», mentionne M. Ricard.

Ils sont d'ailleurs sur la bonne voie puisqu'ils ont déjà réduit du quart la quantité d'engrais minéraux qu'ils utilisent. La quantité de pesticides a aussi été réduite. Étant toujours membre de la Corporation, ils comptent bien améliorer encore ces performances dans les années à venir.

Mais, changer de méthodes culturales exige aussi des changements dans le type d'équipements utilisés. Pour avoir accès à la machinerie appropriée (chisel, niveau laser, débroussailleuse pour l'entretien des bandes riveraines, etc.), les Ricard-Aumont ont formé avec d'autres agriculteurs un groupe qui leur permet d'acquiescer ces équipements dispendieux. La machinerie est partagée et utilisée selon une convention notariée. Les heures limites d'utilisation varient selon le type de machinerie et un montant forfaitaire est établi pour payer les frais d'assurances et le paiement.

Le futur est prometteur pour cette entreprise de Saint-Alexis-de-Montcalm. Même si elle reflète une efficacité palpable, les Ricard-Aumont espèrent encore s'améliorer. Au programme, la qualité de la viande de leurs bouvillons et l'augmentation de leur taux de gain qui est présentement de 3 livres par jour. 2



Optimiser le G.M.Q.
Et l'efficacité
alimentaire

Prouvé en station
de recherche et en
élevages
commerciaux

PROGRAMME D'ANALYSE DE
PRODUCTION D'ENTREPRISE
BOVINE

**Début
Croissance
Finition**

Plus de profit grâce
à un meilleur coût
par livre de gain

Qualité de carcasse
constante

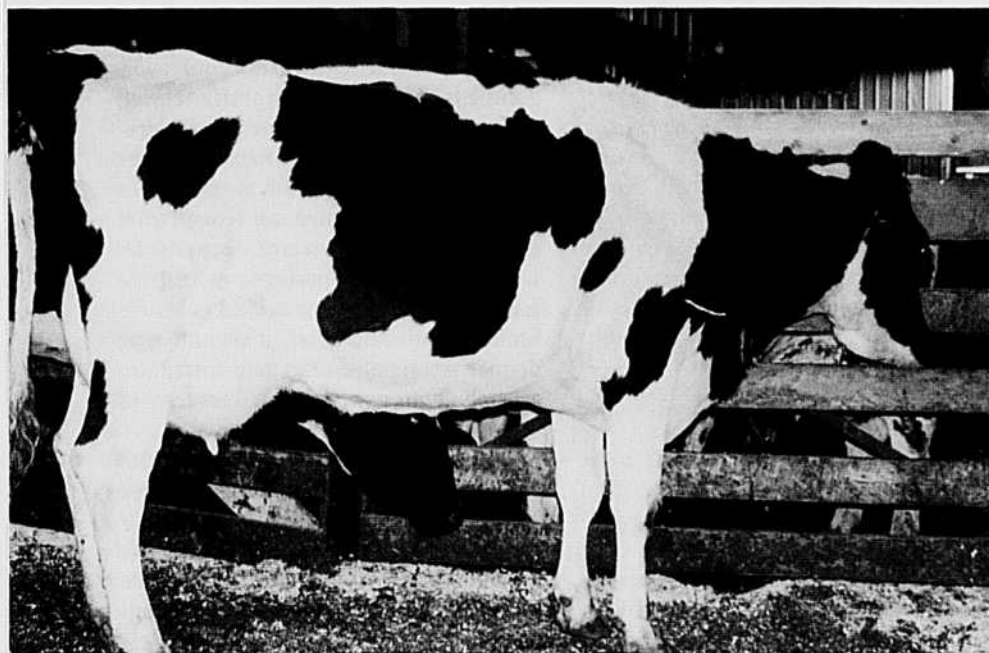
BEEF TECH

P U R I N A

LA COMPAGNIE DE NUTRITION
DANS LE BOEUF!



Quand une vache est condamnée...



26

Sur les 140 000 bovins de réforme vendus au Québec chaque année, on enregistre environ 3 500 condamnations totales ou partielles, soit sur 2,5 % des animaux. Plusieurs producteurs se demandent si ces condamnations sont justifiées et si une surveillance est faite pour éviter les abus. Ces questions sont légitimes puisque ce sont les producteurs qui paient le plus souvent au bout de la ligne. Voici donc des éclaircissements sur les responsabilités de chacun lors d'une condamnation et sur les recours pour les producteurs qui s'estiment lésés.

LES RESPONSABILITÉS

Au départ, le producteur est responsable d'envoyer un animal en santé et sans défaut caché pour la vente à l'encan. Si tel n'est pas le cas, il doit s'attendre à subir certaines pertes.

Lorsqu'un problème est visible sur l'animal lors de son départ de la ferme, sa

condition devrait être notée sur le bon remis au producteur par le transporteur. À l'encan, la condition de l'animal sera notée sur le bon de réception et sur le billet de balance. Lorsque cette procédure est respectée, il n'y a pas d'ambiguïté. Aussi, si la condition de l'animal se détériore à la suite d'un problème déjà présent au départ de la ferme, le producteur assume la responsabilité de l'ensemble des pertes. Par exemple, si un animal souffrant d'arthrite tombe et se blesse à l'encan ou dans le transport, l'abattoir sera en droit de s'attendre à un remboursement de la part du producteur puisque les pertes sont attribuables aux problèmes d'arthrite présents sur l'animal au départ de la ferme.

Dans le cas d'un défaut caché, les pertes seront aussi subies par le producteur. Par défaut caché, on entend une maladie ou une blessure présente sur l'animal au départ de la ferme, mais qui n'était pas observable (par exemple, un cancer ou des

parasites). Bien souvent, rien ne laisse croire au producteur que l'animal n'est pas en bonne santé. Pourtant, il est évident que le cancer ou la maladie n'a pu se développer dans les 48 heures qui ont suivi son arrivée à l'encan. Le code civil est alors clair: si le bien acheté ne peut être utilisé pour les fins auxquelles il était destiné, le vendeur doit rembourser l'acheteur.

Pour les autres cas, où les blessures sont infligées alors que l'animal est à la charge de l'encan ou de l'abattoir, c'est la partie responsable de l'animal qui doit assumer les pertes.

LES COUPURES

Lors d'une condamnation partielle, le calcul des pertes se fait comme suit: pour une partie arrière, le prix de la coupure sera de 1,2 fois le prix carcasse; pour une partie avant, la coupure sera de 0,8 fois le prix carcasse. Par exemple, pour un animal de 1 250 lb vivant, vendu à 45 ¢, son prix de vente sera de 562,50 \$. Si son poids carcasse est de 530 lb (indiqué sur le certificat de condamnation), le prix carcasse sera de 1,06 \$/lb. Pour une partie arrière, la coupure sera de 1,27 \$/lb condamnée et, pour une partie avant, de 0,85 \$/lb condamnée.

Dans le cas d'une condamnation totale, le prix de vente en entier sera réclamé au producteur. Si la condamnation fait suite à la présence de résidus d'antibiotiques, il y aura aussi les frais de dépistage des antibiotiques (voir le dernier numéro de *Bovins du Québec*).

LES ANIMAUX MORTS AVANT L'ABATTAGE

Il arrive parfois qu'un animal meurt avant d'être abattu. La personne en charge de l'animal a l'obligation d'aviser le producteur afin de lui offrir de faire autopsier l'animal. L'autopsie est nécessaire afin de déterminer la responsabilité de la mort de

l'animal. Si le producteur refuse l'autopsie, il doit assumer la perte de l'animal.

À la suite des résultats de l'autopsie, la responsabilité de la mort devra être établie. Si la mort fait suite à une maladie, une blessure ou un défaut caché qui étaient déjà présents au départ de la ferme, le producteur est déclaré responsable. Il doit rembourser la valeur de l'animal et assumer les frais d'autopsie. Si c'est l'encan, l'abattoir ou son transporteur qui est fautif, le producteur ne subit aucune perte, et n'a pas à payer l'autopsie.

Dans les cas où l'autopsie ne peut révéler la responsabilité de l'une ou l'autre des parties, le producteur reçoit la moitié de la valeur de l'animal et doit payer l'autopsie.

LES CONTRÔLES ET LES RECOURS

Lorsque l'abattoir réclame un remboursement pour un animal condamné, c'est l'encan qui doit vérifier si la réclamation est justifiée. L'encan doit donc, à partir du certificat de condamnation, établir la responsabilité des parties. Si la condamnation est la responsabilité de l'acheteur, l'encan refuse la réclamation et paie le producteur en totalité. Si c'est la responsabilité du producteur, l'encan achemine la réclamation au producteur afin d'obtenir le remboursement.

Afin de s'assurer que les réclamations faites aux producteurs sont toujours justifiées, la Fédération des producteurs de bovins du Québec vérifie tous les certificats de condamnation reçus par les encans. Lorsqu'il y a erreur, la Fédération contacte l'encan afin d'apporter les corrections et de rembourser le producteur.

De son côté, un producteur qui croit que la condamnation de son animal n'est pas de sa responsabilité peut contacter l'encan auquel il a confié son animal, son syndicat régional des bovins ou encore la Fédération. Des explications supplémentaires pourront lui être données et des recherches plus poussées seront faites pour s'assurer de la responsabilité de chacun dans la condamnation.

DANS LES FAITS

Depuis le mois de juillet dernier, plus de 1 500 certificats de condamnations ont été vérifiés. De ce nombre, une centaine a fait l'objet de vérifications plus poussées afin de s'assurer que les coupures étaient justifiées. Finalement, à la suite des vérifications de la Fédération, une douzaine de producteurs ont eu droit à des remboursements d'une valeur moyenne de 128 \$.

La surveillance constante qui est faite sur les condamnations exécutées dans les abattoirs démontre qu'il n'existe pas d'abus à ce niveau. Bien sûr, la vigilance est de mise afin de s'assurer que les producteurs n'aient pas à payer pour les autres. 2

* M. Bastien est agronome, agent d'information et de statistiques, FPBQ

L'insémination à temps fixe : ça marche !

Vous aimeriez que vos vaches soient inséminées mais vous trouvez difficile de détecter efficacement les chaleurs ?

Faites comme 400 producteurs du Québec qui, pour près de 5000 vaches de boucherie, ont utilisé un procédé de synchronisation de l'ovulation. Ce procédé n'exige que quelques jours de détection des chaleurs et il permet d'obtenir des taux de conception de plus de 60 % à la 1^{re} insémination. Vous bénéficiez ainsi de plusieurs avantages :

- Grand choix de taureaux de qualité à des prix compétitifs
- Saison de vêlage plus courte
- Veaux de poids plus uniforme à la vente
- Possibilité de ne garder qu'un seul taureau pour 100 femelles
- Regroupement possible des injections le soir ou la fin de semaine
- Accès à un programme d'escompte de 30 % sur la semence
- Allocation à la synchronisation de 4 \$ par vache (informez-vous des conditions)

Exemple du calendrier des injections pour l'I.A. à temps fixe le jeudi

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Ven.	Samedi
1 ^{re} sem.			GnRH (1)				***
2 ^e sem.	***	PGF ***	***	GnRH (2)	I.A. à temps fixe		Taureau

GnRH (1) Injection du GnRH LE MATIN avec

Cystorelin (2cc) ou Factrel (2cc)

PGF Injection de prostaglandine F2 α

entre 7-10 h (vaches) ou entre

17-20 h (taures) avec Lutalyse

ou Estrumate (2cc)

GnRH (2) Injection de GnRH après 17 h avec

Cystorelin (2cc) ou Factrel (2cc)

I.A. Insémination le matin

*** Détection des chaleurs et I.A.

Pour en connaître davantage sur l'insémination à temps fixe, parlez-en avec votre vétérinaire, à votre inséminateur ou communiquez avec nous

Partenaire de L'Alliance Semex

Centre d'insémination artificielle
du Québec (CIAQ) inc.

C.P. 518, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7B8

Tel. : (450) 774-1141 Télécopieur : (450) 774-9318

ciaq@ciaq.com http://www.ciaq.com



Ligne d'information
des prix du marché

1-900-451-8328
v e a u

(75¢ par appel)



Le circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche

Le circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche pour l'hiver et le printemps 1999 a débuté le 27 janvier dernier. En tout, 23 ventes auront lieu de janvier à mai, pour un total de plus de 18000 veaux attendus. Les tableaux qui suivent présentent les lieux et dates de vente pour la saison.



La méthode de calcul derrière les prix publiés dans La Terre de chez nous

Vous êtes producteur de veaux d'embouche et à chaque semaine vous consultez les prix qui sont publiés dans *La Terre de chez nous* concernant les veaux d'embouche vendus dans le circuit des encans spécialisés. Vous vous demandez comment comparer votre performance avec ces prix?

Les données provenant de chacun des encans sont traitées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Afin de pouvoir comparer les prix du Québec à ceux de ses marchés de référence, l'Ontario et l'Alberta, la même méthode de calcul doit être utilisée. C'est-à-dire qu'à chaque strate de poids, on retranche en moyenne 15% des prix inférieurs et 3% des prix supérieurs, de façon à obtenir le prix des bons veaux seulement. Si le nombre de veaux dans une strate de poids est très faible, cette strate de poids n'apparaîtra pas sur le tableau des prix (cela peut être le cas pour les veaux légers ou très lourds).

Bref, cette source d'information sur les prix se veut un outil de comparaison entre le marché québécois et ses marchés de référence (en établissant un prix cible à atteindre) et elle indique les tendances des prix à chaque semaine, soit la moyenne de la semaine. Évidemment, plusieurs facteurs peuvent influencer les prix: la qualité des veaux, leur état (plein ou non, sevré ou non), la conformation de l'animal, sa race ou son croisement, etc. Afin de pallier ces lacunes et de rendre l'information plus adéquate, un système de collecte et diffusion des prix, actuellement en préparation, donnera aux producteurs une idée plus précise et plus complète des prix obtenus aux encans.

* Mme Gagnon est responsable de la mise en marché des veaux d'embouche, FPBQ

BIC

COOPÉRATIVE DES ENCANS D'ANIMAUX DU BAS ST-LAURENT
3229, Route 132 Ouest,
Bic (Québec) G0L 1B0
Tél.: (418) 736-5788

Syndicat :
Pierre Duchesne, (418) 723-2424
Claude Viel, (418) 869-3164

Date	Heure	Nb veaux
28 avril	10:00	450

ST-ROMUALD

ENCAN D'ANIMAUX DE QUÉBEC INC.
660, 4^e avenue, Centre industriel
St-Romuald (Québec) G6W 5M6
Tél.: (418) 839-9475
Fax: (418) 839-4461

Syndicats :
(Québec)
Christian Bélanger, (418) 872-0770
François Tousignant, (819) 287-4012
(Côte-du-Sud)
Adrien Lavoie, (418) 856-3044
Martine St-Louis, (418) 856-4975
(Gaspésie)
Jean-Paul St-Onge, (418) 392-4466
Marc Cyr, (418) 388-2243

Date	Heure	Nb veaux
19 février	10:00	1200
19 mars	10:00	1000
16 avril	10:00	800
30 avril	10:00	1000

DANVILLE

ENCANS D'ANIMAUX DE DANVILLE INC.
1440, route 116, C.P. 178
Danville (Québec) J0A 1A0
Tél.: (819) 839-2781
Fax: (819) 839-3849

Syndicat :
Robert Trudeau, (819) 346-8905
Gaston Lacroix, (819) 843-6682

Date	Heure	Nb veaux
1 ^{er} mai	10:00	600

LAC-À-LA-CROIX

ENCANS D'ANIMAUX DU LAC ST-JEAN
135, rang Caron
Lac-à-la-Croix (Québec) G0W 1W0
Tél.: (418) 349-2445 (jour de la vente)
Normandin: (418) 274-2233
Fax: (418) 349-8598
Normandin: (418) 274-3838

Syndicat :
Réjean Maltais, (418) 549-7353
Pierre Dallaire, (418) 256-3902

Date	Heure	Nb veaux
29 avril	10:00	600

LA GUADELOUPE

MARCHÉ D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRÈRES
Route 108
La Guadeloupe (Québec) G0M 1G0
Tél.: (418) 459-6832
Fax: (418) 459-3367
(418) 459-6873 (jour de la vente)

Syndicat :
Marcel Gaulin, (418) 228-5588
Thérèse Carbonneau, (418) 464-4546

Date	Heure	Nb veaux
14 avril	10:00	500

PRINCEVILLE

LE MARCHÉ D'ANIMAUX TALBOT INC.
210, route 116 Est
Princeville (Québec) G6L 4K6
Tél.: (819) 364-5222
Fax: (819) 364-5103

Syndicat :
France Trudel, (819) 289-2416
Daniel Zuchoski, (819) 399-2381

Date	Heure	Nb veaux
12 février	10:00	1000
18 mars	10:00	700
23 avril	10:00	1100

SAWYERVILLE

ENCAN LAFAILLE & FILS LTÉE
420, route 253
Cookshire (Québec) J0B 1M0
Tél.: (819) 875-3577 -
Coaticook: (819) 849-3606

Syndicat :
Robert Trudeau, (819) 346-8905
Gaston Lacroix, (819) 843-6682

Date	Heure	Nb veaux
18 février	9:00	800
1 ^{er} avril	9:00	1000
22 avril	9:00	1100

STE-MARIE-DE-BEAUCE

LE MARCHÉ D'ANIMAUX TALBOT INC.
2383, route Kennedy Sud
Ste-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 3A7
Tél.: (418) 387-2854
Fax: (418) 387-3351

Syndicat :
Marcel Gaulin, (418) 228-5588
Thérèse Carbonneau, (418) 464-4546

Date	Heure	Nb veaux
5 février	10:00	900
15 avril	10:00	500



Un document vidéo de formation de 20 minutes, accompagné d'un carnet pédagogique, sur les pratiques recommandées pour préserver la qualité de la naissance à l'élevage.

Pour information :
la Fédération des producteurs de bovins du Québec (450) 679-0530

La Fédération des producteurs de bovins du Québec



L'industrie du veau lourd est en demande croissante de petits veaux laitiers de qualité.

Le petit veau est la matière première d'une industrie en plein essor.

Comment les producteurs laitiers peuvent-ils tirer profit de ce marché ?

Programme d'appui à la concertation
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Rappel des règles établies et quelques modifications

Dès la fondation de la Fédération en 1975, les producteurs de bovins ont réclamé la mise en place d'un programme de garantie de paiement. Au cours des années, différentes solutions ont été envisagées. Les faillites de plusieurs abattoirs entre 1984 et 1988 ont fait débattre le dossier. Dès lors, le gouvernement a modifié la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires du Québec afin de permettre la création de véritables programmes de garantie de paiement incluant le dépôt de cautionnements par les acheteurs et l'établissement d'un fonds alimenté par les contributions des producteurs.

GARANTIE DE PAIEMENT DES BOVINS

En 1989, les producteurs de bovins décidaient de se doter d'un programme de garantie de paiement dans le but de se protéger à 100 % en cas de défauts de paiement des acheteurs, dans les secteurs couverts par les agences de vente, soit les bouvillons d'abattage, les veaux de grain, les bovins de réforme et les veaux laitiers. Ce programme prévoit un partage des risques assumés par les différents intervenants dans les proportions suivantes :

- Les premiers $\frac{2}{3}$ du risque sont assumés par l'acheteur (L'acheteur doit déposer un cautionnement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), dont le montant est calculé en fonction de ses achats de bouvillons et bovins de réforme du mois le plus achalandé de l'année précédente.)

- Le $\frac{1}{3}$ suivant du risque est assumé par les producteurs, soit 50 % du montant du cautionnement de l'acheteur

(Les producteurs ont créé un fonds de garantie de paiement dans lequel leurs contributions de 0,1 % du montant de leurs ventes de bouvillons, veaux de grain, bovins de réforme et veaux laitiers se cumulent.)

- Le solde additionnel de perte, s'il y a lieu, est assumé par les encans (Les encans concernés par le défaut de paiement d'un acheteur assument le solde de la perte que le cautionnement et le fonds n'ont pu couvrir, au prorata des ventes effectuées à cet acheteur, par rapport aux autres encans.)

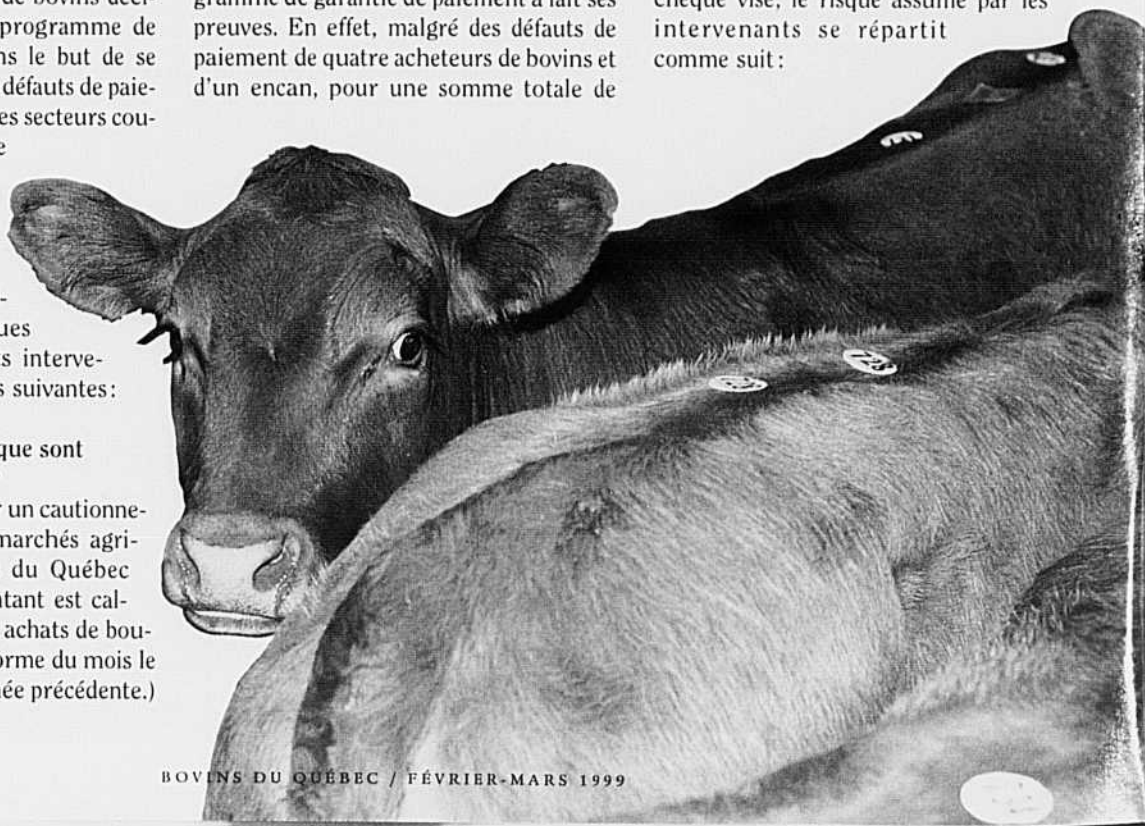
Depuis sa mise en place en 1989, le programme de garantie de paiement a fait ses preuves. En effet, malgré des défauts de paiement de quatre acheteurs de bovins et d'un encan, pour une somme totale de

près de 1 750 000 \$, aucun producteur de bovins couvert par le programme n'a subi de pertes financières.

GARANTIE DE PAIEMENT DES VEAUX D'EMBOUCHE

En 1993, lors du démarrage de l'agence de vente des veaux d'embouche, ce secteur de production s'est doté également d'un programme de garantie de paiement. Ce programme prévoit que tout acheteur de veaux d'embouche qui achète dans les encans pour plus de 10 000 \$ ou 20 veaux par semaine doit payer ses achats par chèque visé à la sortie de l'encan ou déposer un cautionnement à la RMAAQ. Dans ce cas, l'acheteur dispose d'un délai de 48 heures pour payer les veaux achetés.

Lorsque l'acheteur décide de déposer un cautionnement plutôt que de payer par chèque visé, le risque assumé par les intervenants se répartit comme suit :



- Le premier 1/3 du risque est assumé par l'acheteur
(L'acheteur doit déposer un cautionnement à la RMAAQ, dont le montant est basé sur la semaine la plus achalandée de l'année précédente.)
- Le 1/3 du risque est assumé par les producteurs, soit l'équivalent du montant du cautionnement de l'acheteur
(Les producteurs ont créé un fonds de garantie de paiement dans lequel leurs contributions de 0,1 % du montant de leurs ventes de veaux d'embouche se cumulent.)

Depuis sa mise en place en 1989, le programme de garantie de paiement a fait ses preuves.

- Le 1/3 du risque est assumé par les encans, ou tout solde additionnel, s'il y a lieu
(Les encans concernés par le défaut de paiement d'un acheteur assument leur part de risque au prorata des ventes effectuées à cet acheteur, par rapport aux autres encans.)

Depuis sa création en 1993, le programme de garantie de paiement des veaux d'embouche a également fait ses preuves, en intervenant pour une somme de près de 25 000 \$ lors du défaut de paiement d'un encan, permettant ainsi aux producteurs de veaux d'embouche de ne subir aucune perte.

MODIFICATION À L'AUTOMNE 1998

Dans le but de faciliter l'accès des producteurs-acheteurs aux encans spécialisés de veaux d'embouche, la réglementation a été modifiée permettant à la Fédération d'utiliser le fonds de garantie de paiement en lieu et place du cautionnement que le producteur-acheteur devait déposer auparavant.

Les comités de mise en marché du bouvillon d'abattage et du veau d'embouche ont toutefois souhaité conserver la protection du fonds de garantie de paiement des producteurs en établissant certaines règles d'application à cette disposition:

- La modification au règlement ne s'adresse qu'aux producteurs-acheteurs

de veaux d'embouche et de semi-finis du Québec qui achètent pour leurs propres fins d'engraissement. Le cumulatif des achats effectués, dans une année, avec les numéros d'autorisation émis ne doit donc pas excéder le volume de production annuelle du producteur.

- Le montant d'achat maximum permis par cette exemption est de 150 000 \$ par semaine et ne s'applique que lors des encans spécialisés de veaux d'embouche.
- Seul le propriétaire ou sa famille immédiate peut effectuer les achats autorisés.
- Le paiement des veaux achetés doit se faire à la sortie de l'encan ou au plus tard lors de la prise en charge des veaux; si le délai de paiement n'est pas respecté, le producteur pourrait se voir

refuser l'émission de nouveaux numéros d'autorisation.

Les producteurs-acheteurs répondant aux critères d'application qui dési-

rent se prévaloir de cette exemption doivent communiquer avec la Fédération, au moins 15 jours avant la date prévue de leur premier achat de l'année afin d'ouvrir un dossier et d'obtenir les numéros d'autorisation requis. La procédure d'ouverture de dossier s'applique à chaque début d'année. Le numéro d'autorisation émis n'est valide que pour une semaine, pour un maximum d'achat de 150 000 \$. Pour les achats subséquents, le producteur doit communiquer avec la Fédération au moins 24 heures avant l'encan. Un nouveau numéro d'autorisation est requis à chaque semaine d'achat.

BILAN DE L'AUTOMNE 1998

Dès le premier automne, certains producteurs ont pu bénéficier de cette modification réglementaire, ce qui a incité un plus grand nombre d'acheteurs à se présenter aux encans spécialisés et a ainsi accru le dynamisme des ventes. 2

* Mme Bruneau, c.g.a., est directrice administrative, FPBQ

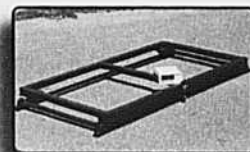


CHUTE & PORTE AUTOMATIQUE



BALANCE ÉLECTRONIQUE

Ultra moderne de très haute précision



Équipement P.F.B.

Wickham (Québec)

JOC 150

Tél.: (819) 398-7112

Fax: (819) 398-5276

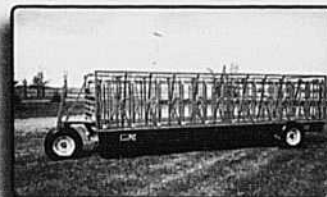
Contactez-nous pour connaître le concessionnaire PFB le plus près de chez vous

Aussi disponible :

- Barrière 5 ou 6 barres
- Mangeoire diagonale
- Mangeoire à carcan
- Cage de palpitation
- Abreuvoir chauffant
- Cage taille sabot
- Élévateur à vache
- Mangeoire à balle ronde
- Guillotine

Galvanisé ou peinture cuite

MANGEOIRE MOBILE



Une conception
révolutionnaire



Fermes bovines:

Structure financière au Québec et au Canada

Comme par les années passées, nous vous présentons les résultats de l'enquête financière sur les fermes pour l'année 1997 qui viennent d'être publiés par Statistique Canada. Cette étude permet de dresser un portrait des entreprises bovines pour chaque province. Un changement majeur a toutefois été apporté aux paramètres cette année puisque seules les entreprises qui engendrent plus de 10 000 \$ de revenus bruts ont été retenues dans cette enquête. On s'attardera ici à comparer la structure financière des fermes bovines du Québec avec celle de l'Ontario et de l'Alberta.

COUP D'ŒIL SUR LA PRODUCTION

Les données du recensement de 1996 indiquent que le Québec compterait 232 000 vaches de boucherie, l'Ontario, 441 000 et l'Alberta, 2 017 000. Pour le volet engraissement, on estime à 82 000 têtes le nombre de bouvillons au Québec, à 349 000 celui de l'Ontario, et à 893 000 celui de l'Alberta. Le recensement nous permet donc d'avoir un inventaire assez complet du secteur.

Selon l'échantillon retenu pour l'enquête de 1997, l'Alberta est la province qui compte le plus d'entreprises bovines engendrant plus de 10 000 \$ de revenus bruts au Canada, avec 17 565 fermes. L'Ontario suit avec 8 805 fermes, et le Québec occupe le cinquième rang après les provinces de l'Ouest, avec 4 585 entreprises.

LE QUÉBEC: DES ENTREPRISES À TEMPS PARTIEL

L'actif moyen des entreprises bovines québécoises était de 362 000 \$ en 1997. Les entreprises bovines de l'Alberta et de l'Ontario sont de plus grandes tailles, avec un actif moyen estimé à 809 000 \$ et à 552 000 \$ respectivement. Cette différence s'explique vraisemblablement par une plus

grande proportion d'entreprises à temps partiel au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes. Le taux d'endettement au Québec a légèrement augmenté de 1995 à 1997, passant de 17 à 18 % alors que l'actif demeurait stable. Les entreprises de l'Ontario ont davantage augmenté leur niveau d'endettement depuis deux ans passant de 11 % à 13 %, et celles de l'Alberta, de 13 % à 16 %. L'avoir net moyen des propriétaires est toutefois en progression pour ces deux provinces alors qu'il est demeuré à peu près le même pour les entreprises du Québec.

Les revenus moyens par entreprise proviennent des ventes agricoles et des paiements de transfert gouvernementaux. Alors qu'au Québec les revenus moyens s'élevaient à 72 400 \$ en 1997, les producteurs albertains obtenaient des revenus presque trois fois supérieurs avec 202 600 \$ par ferme. De ce montant, ceux tirés directement du marché représentaient plus de 98 % en Alberta et en Ontario, et seulement 77 % au Québec. En effet, les paiements

que les entreprises reçoivent en vertu de programmes gouvernementaux sont plus élevés au Québec avec une moyenne de 17 000 \$ par entreprise.

Sur le chapitre des dépenses, les entreprises du Québec et de l'Ontario accusent des proportions semblables avec respectivement 89 % et 88 % des revenus. En Alberta, c'est 92 % des revenus en moyenne qui sont requis pour couvrir l'ensemble des dépenses. Compte tenu des écarts importants relativement à la taille des entreprises, les ratios financiers peuvent s'avérer intéressants lorsqu'on souhaite comparer la productivité des entreprises bovines entre elles.

QUE RESTE-T-IL EN BÉNÉFICES?

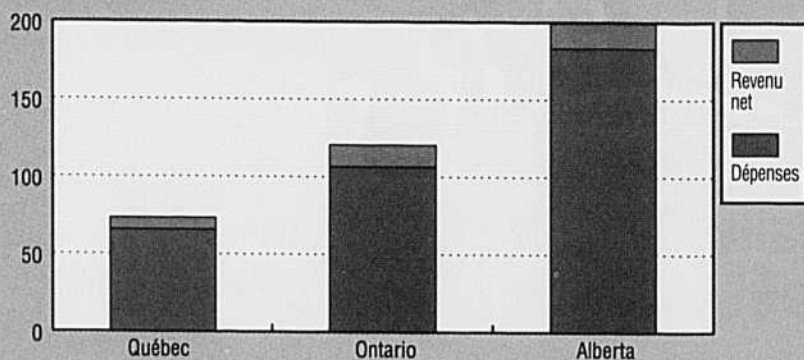
Les producteurs bovins de l'Ontario ont obtenu en moyenne, en 1997, une marge bénéficiaire nette, avant amortissement, de l'ordre de 12 %. Les producteurs québécois arrivent au deuxième rang avec une marge de 11 %, puis ceux de l'Alberta suivent avec 8 %.

Structure financière des fermes bovines en 1997

	Québec	Ontario	Alberta
Actif moyen	361 179 \$	551 788 \$	809 253 \$
Passif moyen	65 461 \$	69 236 \$	131 494 \$
Taux d'endettement	18 %	13 %	16 %
Ventes agricoles	55 657 \$	118 807 \$	200 167 \$
Paiements gouvernementaux	16 745 \$	2 242 \$	2 448 \$
Revenus totaux	72 402 \$	121 050 \$	202 615 \$
Dépenses	64 242 \$	106 566 \$	186 379 \$
Revenu agricole net	8 160 \$	14 484 \$	16 236 \$
Ratio de fonds de roulement	3,30	3,40	3,90
Actif / Revenu	5,00	4,56	4,00
Passif / Revenu	0,90	0,57	0,65

Source: Statistique Canada; entreprises engendrant plus de 10 000 \$ de revenus agricoles, 1997

Répartition des revenus bruts par ferme bovine en 1997



0,65 en Alberta et de 0,57 en Ontario. Il demeure que le levier financier est davantage utilisé au Québec qu'ailleurs au Canada, ce qui devrait nous procurer un avantage concurrentiel perceptible. Toutefois, considérant le niveau d'investissements réalisés au Québec, on peut penser que l'appareil de production des entreprises québécoises n'est pas utilisé de façon aussi intensive qu'ailleurs au Canada. 2

* Mme Boivin est MBA, agente de recherche, Société de financement agricole, Direction de la recherche et de la planification

L'évaluation du rendement économique sera sans doute plus précis à cet égard puisqu'il mesure le revenu net, incluant les intérêts, par rapport à la valeur de l'actif agricole. Les entreprises de l'Alberta obtiennent un rendement de 3,1 % alors que celui de l'Ontario et du Québec est de 3,4 %.

L'analyse du ratio de l'actif sur le revenu agricole donne des indications intéressantes lorsqu'on veut comparer la productivité de l'appareil de production. Ainsi, en 1997, chaque dollar de revenu néces-

En 1997, chaque dollar de revenu supportait 0,90 \$ de dette au Québec, alors qu'on observait un ratio de 0,65 en Alberta et de 0,57 en Ontario.

site 5,00 \$ d'actif au Québec, alors qu'en Alberta il faut 4,00 \$ et 4,60 \$ en Ontario. Si on ne tient compte que des revenus tirés du marché, les fermes du Québec apparaissent alors moins efficaces.

IMPORTANCE DU LEVIER FINANCIER

Le Québec est la province où les producteurs bovins font le plus appel au crédit. Lorsqu'on met en relation le niveau d'emprunt avec les revenus totaux de l'entreprise, on constate que les producteurs québécois ont plus souvent recours au financement que les producteurs ontariens et albertains. Ainsi, en 1997, chaque dollar de revenu supportait 0,90 \$ de dette au Québec, alors qu'on observait un ratio de

C'EST IMPORTANT!

L'ASSURANCE RÉCOLTE

Votre meilleure protection contre les risques climatiques

POUR UNE PROTECTION ADAPTÉE À VOS BESOINS À UN COÛT ABORDABLE

DATE LIMITE D'ADHÉSION : LE 30 AVRIL 1999

Pour information
1 800 749-3646

en adhérant au plus tard le 15 mars 1999

Économisez

4%

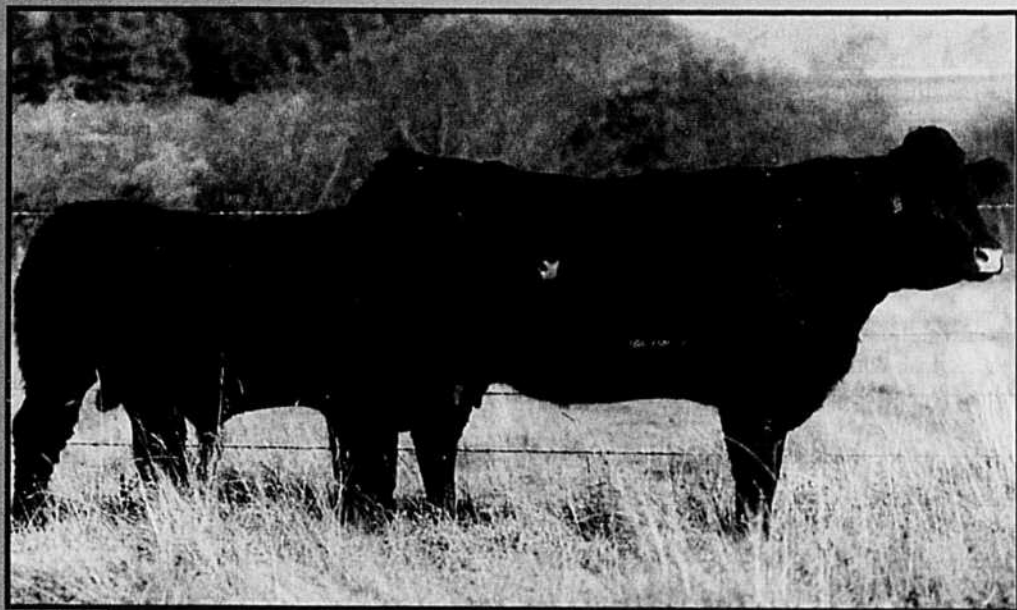
Québec

Gouvernement du Québec
Régie des assurances agricoles

SALERS

Améliorer
la performance de votre troupeau
tout en n'augmentant pas votre charge de travail !

**ASSOCIATION SALERS
DU QUÉBEC**
a/s Jacqueline Pettigrew,
secrétaire
560 Grosse Ile, Lyster,
(Québec) G0S 1V0
☎ (819) 389-2129



LE CHOIX DES ÉLEVEURS COMMERCIAUX !

La race Salers offre un excellent taux de conception, une facilité de sevrage et un instinct maternel bien développé. Elle permet aux éleveurs commerciaux d'aujourd'hui d'utiliser des taureaux en croisement terminal sans craindre les difficultés au vêlage grâce à la grande ouverture pelvienne reconnue chez les femelles Salers.



Le 27 FÉVRIER 1999 à 13h00

Station d'épreuve de la Mauricie (Site Champlain)

Pour INFORMATION :

Ferme F.X. Pichet inc.
a/s Michel Pichet
1299 rue Notre-Dame,
Champlain, (Québec) G0X 1C0

☎ (819) 295-3004

MEMBRES

GALLICHAN
Daniel Carie
(819) 787-6101

LE BIC
Romuald Pelletier
(418) 736-8118

RICHMOND
Gérald &
Mona McGee
(819) 826-2918

ST-FÉLIX DE KINGSEY
Douglas &
Marion Beard
(819) 848-2363

**ST-MARC-DU-
LAC-LONG**
Daniel Rousseau &
Lise Mignault
(418) 893-2254

ST-PAUL DE LA CROIX
Marien Dancause
(418) 898-5372

BROMPTON
René Guillemette &
Lyne Fournière
(819) 846-3591

GEORGEVILLE
Jessy Davidson
(819) 847-0486

LYSTER
Jean-Claude Blanchet
& J. Pettigrew
(819) 389-2129

RICHMOND
George Picken
(819) 826-2693

ST-FÉLIX DE KINGSEY
Mark Mason
(819) 848-2659

ST-NARCISSE
Philippe Cloutier
(418) 328-4171

SHERRINGTON
Jacques Duclos
(450) 247-3486

Convertir une étable pour des veaux de lait

Renaud Blier de Notre-Dame-de-Lourdes près de Plessisville a élevé des moutons pendant huit ans dans une ancienne étable pour bovins laitiers. «J'ai toujours vécu avec mes moutons sur une marge de crédit. J'ai pu me défaire de celle-ci uniquement lorsque j'ai vendu mes animaux», de souligner Renaud.

Il a décidé d'agrandir puis de reconvertir son étable pour y élever des veaux de lait. Pour ce faire, il a fait appel à la compagnie Délimax de Saint-Hyacinthe, spécialisée dans la commer-



Lors de la journée porte ouverte qui s'est tenue le 25 novembre dernier, une quarantaine de producteurs ont eu droit à différentes conférences. De gauche à droite : Richard Leblanc du MAPAQ de Victoriaville, Fabien Fontaine de Délimax, Renaud Blier, producteur, et Louiselle Lebel du MAPAQ de Plessisville.

M. Blier pourra envisager un revenu annuel de 18 000 dollars, après avoir payé les coûts d'amortissement et les autres frais.

cialisation de veaux de lait ainsi que dans la fabrication de poudre de lait. Délimax offre le service conseil pour l'aménagement des bâtiments.

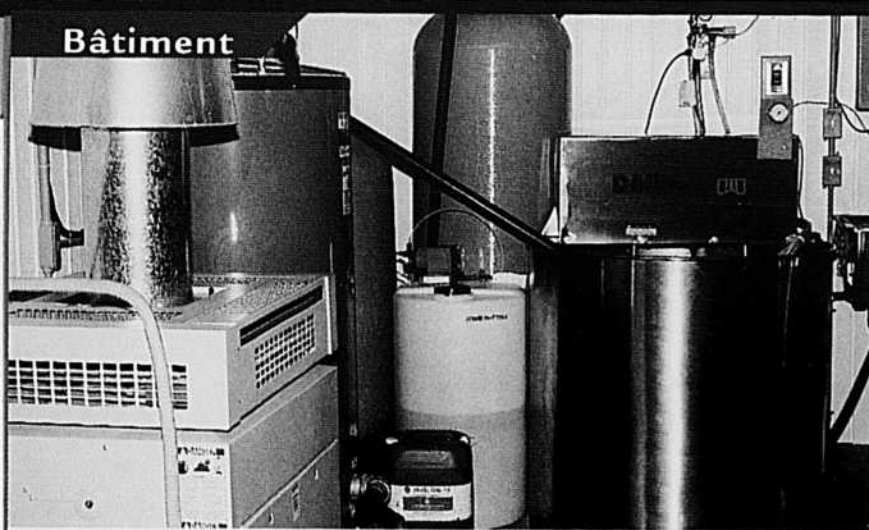
LES TRAVAUX

Renaud Blier a fait construire 280 stalles dans trois pièces différentes. Le plancher

sous les animaux est fait de lattes de bois et, dessous, on y a installé une racle d'écurage.

Certains murs ont été recouverts de PVC. Du béton a été coulé à différents endroits. Un système de chauffage et de ventilation, indépendant à chacune des pièces, a été installé.





Pour alimenter les animaux, il a acquis un chauffe-eau et un mélangeur de poudre de lait.

Pour alimenter les animaux, il a acquis un chauffe-eau et un mélangeur de poudre de lait. À l'extérieur, une fosse d'entreposage des lisiers a été construite.

Pour tous ces travaux, il en a coûté 145 000 dollars. M. Blier a eu droit à deux subventions, l'une couvrant 90 % des travaux de construction de la fosse, soit environ 25 000 dollars; l'autre, de 14 000 dollars, provenant du MAPAQ pour des terres désignées où l'on trouve des terres moins productives.

M. Blier a débuté son élevage le 11 novembre dernier. Il recevra de la compagnie Délimax une moyenne de 90 dollars par veau livré après 120 jours. Ce montant est établi en fonction du poids de l'animal et de son taux de conversion ali-

mentaire. Délimax s'engage à lui fournir les veaux, la poudre de lait, les médicaments ainsi qu'un encadrement technique.

Selon l'agroéconomiste du MAPAQ, Guy Beaugard, M. Blier pourra envisager un revenu annuel de 18 000 dollars, après avoir payé les coûts d'amortissement et les autres frais comme les taxes et le chauffage. Son revenu s'accroîtra au fur et à mesure que son endettement diminuera. Fabien Fontaine, président de Délimax, précise que pour être rentable, il ne faut pas investir au-delà de 600 dollars par emplacement de veau. 2

VENTE ANNUELLE DE TAUREAUX ENREGISTRÉS

Le 8 AVRIL 1999
GUNTON, MANITOBA

Approximativement 50% des 250 taureaux à l'essai seront vendus.

Les critères de sélection sont :

- Performance
- Circonférence scrotale
- Évaluation de la semence
- EPD (écart prévu dans la descendance)
- Les données sur les carcasses sont aussi disponibles

POUR DONNÉES DE PERFORMANCE ET PLUS DE DÉTAILS SUR LA VENTE OU POUR OBTENIR UN VIDÉO DES TAUREAUX communiquez avec nous

En français : *Raymond Cormier*
rés.: (204) 736-4341
bur.: (204) 736-2608

En anglais : *Chris Murphy*
tél.: (204) 467-2527



GUNTON

STATION D'ÉPREUVE DE TAUREAUX
Manitoba Beef Cattle Performance Assoc. inc.

C.P. 146, GUNTON, MANITOBA R0C 1H0

36

Smale



Nous avons réduit nos prix à ceux de 1993

LLOYD CROSS SALES & SERVICE

1296 Ritchance Road,
l'Original, Ontario K0B 1K0

Tel.: (613) 675-4697

Fax: (613) 675-2954

LA TERRE est maintenant sur Internet!

www.tcn.upa.qc.ca

Consultez les grands titres de notre dernier numéro ainsi que le dossier de la semaine.

De plus, consultez les archives de la TERRE DE CHEZ NOUS et des revues FORÊTS DE CHEZ NOUS et BOVINS DU QUÉBEC en vous rendant à:

www.geagri.qc.ca

La TERRE DE CHEZ NOUS et le GROUPE CÉAGRI, des partenaires à votre service sur l'infoprote agricole!

Forêts **BOVINS** **CÉAGRI** LA TERRE

**Mettez du Charolais
dans votre troupeau et du
profit dans vos poches.**

**OPTEZ
CHAROLAIS**
- la race terminale #1



Association Charolais du Québec

Brigitte Bergeron, secrétaire

144 Grande Barbue, St-Césaire, (Qc) J0L 1T0

Tel: (514) 469-4472 Fax: (514) 469-2775

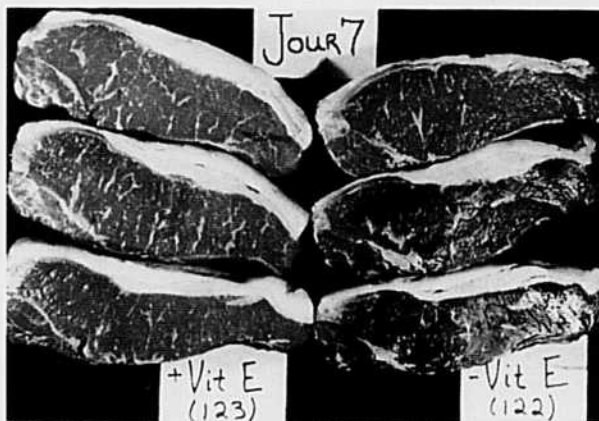
email: charolais@endirect.qc.ca



Un nouveau look pour la viande de bœuf

Au-delà de l'aspect scientifique et nutritionnel, parler de vitamine E pour le bovin de boucherie, c'est aussi parler de mise en marché. Ou, comment une pratique simple pour le producteur peut avoir un impact direct sur la perception que le consommateur aura de la viande de bœuf. En effet, le consommateur circulant au comptoir des viandes d'un supermarché perçoit la couleur rouge vif des coupes de bœuf comme un indicateur de qualité et de fraîcheur. Dès que la couleur tourne au brun après une certaine période de temps, l'attrait du consommateur diminue et, par conséquent, les ventes de bœuf peuvent en souffrir. Avant d'aborder cet aspect, voyons d'abord le rôle fondamental de la vitamine E chez l'animal et son impact sur ses performances.

La vitamine E est un nutriment essentiel qui doit être ajouté aux aliments de tout animal en production intensive que ce soit volaille, porcs, bovins laitiers ou bovins de boucherie. Vos animaux doivent déjà en recevoir dans leur alimentation car cette vitamine est importante pour la croissance et la santé. Quant aux animaux au pâturage, ils ont un accès direct à cette vitamine



Couleur de la viande sept jours après l'abattage.

dans l'herbe qu'ils consomment. Sa principale fonction métabolique est d'agir comme anti-oxydant biologique. Ainsi, elle protège les membranes des cellules de l'organisme des dommages des radicaux libres. Les radicaux libres sont des substances produites constamment par les organismes (ce sont ni plus ni moins que des déchets de certaines réactions métaboliques). Ils peuvent causer des dommages par oxydation aux cellules saines. Et c'est donc en tant qu'anti-oxydant que la vitamine E intervient et prévient ces dommages.

VITAMINE E ET IMMUNITÉ

Le système répond favorablement à la supplémentation en vitamine E. Des études réalisées à l'université du Kansas ont démontré que des veaux recevant une supplémentation adéquate en vitamine E avaient un système immunitaire plus efficace dû à l'augmentation des niveaux d'immunoglobulines. De plus à l'université d'Oklahoma, on a étudié

les performances de 502 bouvillons supplémentés en vitamine E sur une période de 28 jours. Les chercheurs ont constaté une augmentation du gain de poids quotidien de 23 % en faveur du groupe « vitamine E » par rapport au groupe témoin (1,17 livre vs 0,95 livre par jour). Ils observaient également une réduction de l'ordre de 13 % et de 11 % en morbidité et mortalité respectivement comparé au groupe contrôle. Ceci démontre bien la fonction de la vitamine E sur l'amélioration du système immunitaire et son impact sur la santé du troupeau. Ceci n'est

Des bouvillons en SANTÉ!

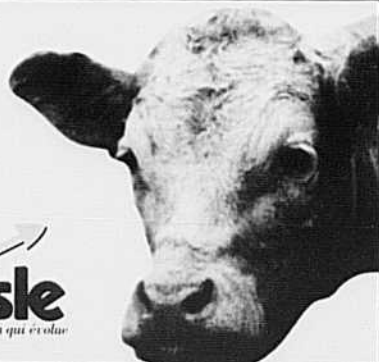
Bovi KMS Prémélanges ou micro prémélanges

K : Excrété en grande quantité, un apport supplémentaire a permis d'améliorer la conversion alimentaire de 7 %.

Mg : Peut améliorer la digestibilité de la ration de 6 %.

S : Augmente la digestibilité de la fibre.

belisle
pour une production qui évolue



P.S. Demandez de l'information sur les moyens de diminuer les problèmes de pieds et de sabots.

1-800-361-7082

pas sans avoir des avantages concrets et financiers pour le producteur.

VITAMINE E ET COULEUR DE LA VIANDE

Un autre avantage, cette fois pour l'ensemble de l'industrie, réside dans le rôle de cette vitamine sur un élément distinctif de la qualité de la viande, soit le maintien de la couleur rouge vif des coupes de viande. Le rôle de la vitamine E comme anti-oxydant ne s'applique pas uniquement à l'animal vivant, mais aussi au muscle lorsque l'animal est abattu. En ralentissant le processus d'oxydation du pigment (la myoglobine) donnant

Les chercheurs ont constaté une augmentation du gain de poids quotidien de 23 % en faveur du groupe «vitamine E» par rapport au groupe témoin (1,17 livre vs 0,95 livre par jour).

à la viande fraîche sa belle couleur rouge, la vitamine E contribue au maintien de cette couleur plus longtemps dans les coupes exposées en étalage. De nombreuses études démontrent clairement que des coupes de viande provenant de bovins supplémentés en vitamine E (500 unités internationales ou mg par tête par jour, 100 jours avant l'abattage) conservaient leur couleur plus longtemps que les mêmes coupes issues d'animaux recevant les doses conventionnelles. Ces dernières développaient une couleur brunâtre plus rapidement et devaient être retirées du comptoir. (photo)

VITAMINE E ET LES YEUX

Le fait de retirer des comptoirs des coupes qui ne répondent plus aux attentes et de les offrir à prix spécial ou encore de les transformer en bœuf haché représente des coûts énormes pour les chaînes d'alimentation. C'est ici que l'avantage distinctif de la vitamine E peut avoir des répercussions sur la mise en marché. Vous connaissez sans doute le vieil adage qui dit que l'on mange avec nos yeux d'abord et avant tout. De la même façon, le consommateur achète avec ses yeux. Il s'agit d'aller au comptoir des viandes d'une épicerie pour en faire l'expérience. On est porté immédiatement vers les coupes présentant ce rouge intense associé à la fraîcheur du produit. John Story, directeur senior de Fairway Foods (grande chaîne américaine) a bien résumé le phénomène en disant que le but de la vitamine E n'est pas tant de garder une coupe de bœuf plus longtemps en étalage mais de faire en sorte qu'elle y paraisse à son meilleur.

Lors de tests effectués avec Loblaw's, une grande chaîne de l'est du Canada, les résultats en terme de conservation de la couleur étaient très favorables et les ventes ont même augmenté. Aussi, en offrant aux chaînes d'alimentation un produit qui se conserve mieux en étalage, on leur procure un potentiel d'économies substantielles. On leur permet également de mieux garnir les comptoirs de bœuf dont l'apparence générale est plus attrayante attirant par le fait même le consommateur.

Ainsi, la vitamine E représente un des éléments sur lequel l'industrie bovine peut miser pour générer l'intérêt du consommateur et favoriser une augmentation de la consommation de viande de bœuf.

Au niveau québécois, des rencontres de producteurs seront organisées dans les prochains mois pour les informer. L'agence de vente bouvillons d'abattage appuie cette pratique. 2

* M. Gohier travaille chez Hoffman LaRoche



GILLES LAVERDIÈRE M.Sc. agronome

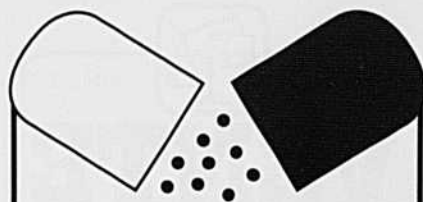
Consultant en reproduction animale

Expertise :
Synchronisation chaleurs/ovulations
Inséminations à temps fixe

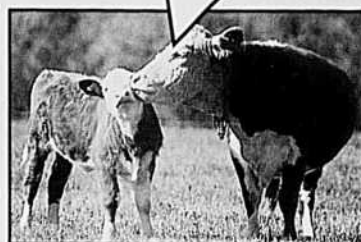
Suivi personnalisé de troupeaux
Conseils professionnels en Gestion/Reproduction
Recherche & Développement - Conférencier - Formateur - Rédacteur

Tél./télé.: **(418) 833-2008**

5, rue Denis, Lévis (Qc) G6W 1V7 / c. élect.: gillaver@globetrotter.qc.ca



Avec
ISF VITAPAC
vélages faciles,
veaux forts et
en santé!



ISF VITAPAC
est un pré-mélange
hydrosoluble
de minéraux vitaminés
et oligo-éléments qui :

- renforce l'immunité
- enrichit le colostrum
- augmente la croissance
- améliore le taux de conception
- diminue le muscle blanc

ISF VITAPAC
FAUT L'ESSAYER !



INTERNATIONAL STOCK FOOD LTEE

25 DISTRIBUTEURS AU QUÉBEC
TERRITOIRES DISPONIBLES

BUREAU RÉGIONAL

LÉONARD LEBLANC
5121, BOUL. HÉBERT
SAINT-TIMOTHÉE, QUÉBEC

TEL. : (450) 377-8732

1 800 263-8732



VENTE DE TAUREAUX

Samedi,
le **10 AVRIL 1999**
DOUGLAS, MB à 10H00

Charolais
Angus
Simmental
Maine Anjou
Gelbvieh
Hereford
Shorthorn
Blonde d'Aquitaine
Limousin
Salers

**CASSETTES
VIDÉOS
DISPONIBLES**

Offrons

*Taureaux éprouvés
de première qualité admissibles
pour subventions au Québec.*

OFFRES PAR TÉLÉPHONE BILINGUES

LE JOUR DE LA VENTE

LIVRAISON AU COÛT

jusqu'à St-Hyacinthe, Québec
(approx. 225 \$)

Pour nos données de performance,
EPD & données sur les carcasses
de nos 470 taureaux testés.

Consultez notre site web :
www.mbbulltest.mb.ca
ou communiquez avec :

Doug Allison, gérant
Tél. / Fax : (204) 763-4696

courrier électronique : bulltest@mbbulltest.mb.ca

ou nos conseillers en ventes bilingues

Ray Cormier bur.: (204) 736-4341
rés.: (204) 736-2608

Marcel Fouillard bur.: (204) 683-2208

Pour plus d'informations

DOUGLAS

BULL TEST STATION

Manitoba Beef Cattle Performance Assoc. inc.

BOX 232 DOUGLAS, MB R0K 0R0

Stations d'épreuves

DATES DE VENTE DES TAUREAUX DES STATIONS D'ÉVALUATION GÉNÉTIQUE 1999

Stations	Races	Nombre taureaux sur test	Date de la vente	Lieu de la vente
SAYABEC 1	Charolais	29	1999-02-20	Station/Sayabec
	Limousin	21		
	Simmental	17		
SAYABEC 2	Charolais	19	1999-04-10	Station/Sayabec
	Limousin	19		
	Simmental	21		
BEAUMONT 1	Charolais	46	1999-02-13	Station/Beaumont
	Limousin	15		
	Simmental	36		
BEAUMONT 2	Charolais	38	1999-04-17	Station/Beaumont
	Limousin	17		
	Simmental	13		
ASBESTOS 1	Angus	21	1999-02-21	Station/Asbestos
	Charolais	106		
	Hereford	21		
	Limousin	16		
	Shorthorn	17		
	Simmental	30		
ASBESTOS 2	Angus	7	1999-04-25	Station/Asbestos
	Charolais	100		
	Hereford	24		
	Limousin	16		
	Shorthorn	14		
	Simmental	36		
CHAMPLAIN	Blonde d'Aquitaine	17	1999-02-27	Station/Champlain
	Charolais	16		
	Salers	17		
	Simmental	15		
	Limousin	30		
VINOY	Charolais	38	1999-03-13	Station/Vinoy
	Limousin	30		
	Simmental	33		
QUYON	Charolais	32	1999-03-20	Encan/Gatineau
	Hereford	18		
	Shorthorn	14		
	Simmental	19		
	Tarentaise	13		
	Angus	11		
SAINT-AUGUSTIN	Charolais	26	1999-02-06	Encan/Lac-à-la-Croix
	Simmental	31		
	Limousin	70		
LIMOUSIN 1	Limousin	70	1999-02-06	Encan de la ferme/ Saint-Hyacinthe
	Limousin	94	1999-04-03	Encan de la ferme/ Saint-Hyacinthe
SAINT-MARTIN- BEAUCE	Charolais	70	1999-02-28	Station/Saint-Martin (Ferme Morin & Fils)
	Limousin	17		
	Simmental	33		



La réincarnation de l'assurance mortalité animale



Les producteurs de bovins et les producteurs laitiers réclamaient depuis des années un programme d'assurance mortalité animale. Le gouvernement a finalement déposé un projet qui sera soumis aux producteurs lors des assemblées des syndicats.

Depuis l'abolition du programme québécois d'indemnisation pour la perte de bovins, ovins et caprins en 1990, les producteurs n'ont que peu ou pas de protection contre les pertes importantes subies à la suite d'une maladie ou d'une épidémie. Seules quelques maladies sont couvertes par la loi fédérale sur la santé des animaux tandis que le programme d'Amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) ne couvre qu'une partie des coûts associés à la prévention et aux soins curatifs. Avec la crise du BVD, les producteurs de bovins ont pris durement conscience de la nécessité d'un programme de protection efficace pour pallier les inévitables coups durs.

Depuis 1995, un comité, formé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Régie des assurances agricoles (RAAQ) et des fédérations des producteurs de bovins et producteurs de lait, examine les grandes lignes d'un programme permanent pouvant assurer une protection aux producteurs de bovins contre le risque financier découlant d'une mortalité importante et qui menace la sécurité financière.

En décembre dernier, le MAPAQ et la RAAQ soumettaient un projet préliminaire aux fédérations de producteurs. Voici brièvement les paramètres proposés :

L'ADHÉSION

Tous les types de bovins sont concernés par ce programme : les bovins de boucherie,

les veaux lourds et les vaches laitières. Même la perte de revenus associée à une diminution de la production laitière pourrait être compensée. L'adhésion au programme serait volontaire, d'une durée fixe de trois ans et la totalité des animaux d'une catégorie devrait être assurée. Le producteur devra suivre des mesures de prévention et obtenir un certificat de bonne santé générale du troupeau lors de son adhésion.

Toutes les maladies seraient couvertes par le programme sauf celles contenues dans la Loi sur la santé des animaux (maladies à déclaration obligatoire) et les mortalités accidentelles déjà couvertes par les compagnies d'assurances privées.

La contribution au fonds d'assurance proviendrait uniquement du producteur mais les frais d'administration seraient assumés par le gouvernement, ce qui représente une somme estimée à environ 500 000 \$/an.

LA FRANCHISE

Ce programme est conçu pour parer aux coups durs. Ainsi, la franchise annuelle a été établie à environ deux fois le taux de mortalité normal par catégorie de bovins et à un minimum de deux animaux. Par exemple, pour le veau d'embouche, cette franchise serait de 14 %, pour le bouvillon de 5 %, pour un élevage de 76 à 150 veaux de grain de 15 %, pour le veau de lait lourd de 8 % et pour la vache laitière de 6 % en moyenne. Une franchise plus élevée pourrait être prévue. Dans ce cas, la prime d'assurance serait moindre. Pour les gros volumes de production, on pense établir des franchises selon des strates de production, c'est-à-dire une diminution de la franchise au fur et à mesure de l'augmentation de la taille du troupeau.

LA COMPENSATION

Une valeur assurée a été proposée pour chaque catégorie de bovins. Elle varie de 300 \$ pour un veau de grain à 850 \$ pour un bouvillon. Une vache de boucherie croisée serait compensée, par exemple, à 1 100 \$, celle de race pure à 1 500 \$ et différents montants sont prévus pour la vache laitière comme 1 600 \$ pour une vache adulte, 1 200 \$ pour une taure et 800 \$ pour une génisse. Des options pourraient être offertes aux producteurs désirant modifier à la baisse leur prime d'assurance. Les modalités concernant la couverture des pertes de revenu en lait devront être définies.

LA PRIME D'ASSURANCE

La tarification est exprimée en termes de coût par 1 000 \$ de valeur assurée. Le coût décroît avec l'augmentation de la taille du cheptel. Par exemple, pour un élevage de 125 veaux de lait lourds, le coût pourrait être de 2,50 \$/tête tandis que pour un élevage de 630 veaux, il serait de 1,63 \$/tête.

Au moment de lire ces lignes, deux rencontres auront eu lieu entre les dirigeants des fédérations et les représentants du MAPAQ et de la RAAQ pour éclaircir les quelques points demeurés sans réponse. L'étape suivante est la consultation des producteurs dans les assemblées des syndicats régionaux. On vous y attend ! Et finalement, la Fédération souhaite que le nouveau ministre de l'Agriculture, monsieur Rémy Trudel, fasse l'annonce officielle de la mise en place de ce programme tant attendu lors de son assemblée générale annuelle en avril prochain. ☞

* Mme Christen est agronome, agente de développement et de recherche, FPBQ



Place au Veau de grain du Québec

En support au développement de marché réalisé pour le Veau de grain du Québec, des activités promotionnelles sont menées qui, sans avoir l'éclat de vastes campagnes de publicité, n'en sont pas moins efficaces.

Depuis quelques années, priorité a été accordée aux activités en magasins. Les études le confirment régulièrement: en matière d'alimentation, 80 % des décisions d'achats sont prises au point de vente. C'est donc là qu'on s'adresse en premier lieu au consommateur... qui est, en passant, plus souvent qu'autrement une consommatrice!

**En matière d'alimentation,
80 % des décisions d'achats
sont prises au point de vente.**

Ainsi, dans les magasins de la chaîne Métro-Richelieu, qui est le principal acheteur du Veau de grain du Québec, 103 magasins ont reçu, en 1998, la visite d'une des équipes de monsieur Réal Quesnel. Ce dernier est chargé, par la direction de la chaîne, de coordonner les dégustations proposées à la clientèle de ses magasins du jeudi au samedi.

L'approche développée pour ce travail en magasin est particulière. On a choisi d'embaucher des hommes très dynamiques qui se démarquent du profil habituel de l'hôtesse gentille qui invite à la dégustation, de façon souvent trop réservée. Les quatre «chefs» sont passés maîtres dans l'art d'aborder les clients à qui ils proposent de goûter le produit préparé selon des recettes très simples qu'ils peuvent expliquer en quelques mots. Les recettes sont sélectionnées en fonction de différents facteurs: la facilité et la rapidité d'exécution, les coupes plus difficiles à vendre, celles que les gens ne savent pas apprêter, etc.

De concert avec le responsable du veau de la Division Bœuf Mérite de Métro-Richelieu, on s'assure que la coupe présentée en dégustation soit en promotion dans le magasin cette semaine-là et disponible en quantité suffisante pour répondre à une demande accrue. Les «chefs» complètent leur opération de séduction: ils accompagnent la cliente (parfois le client...) au comptoir de viande et lui indiquent les coupes à prix réduit. Sa pièce de viande dans une main et une fiche-recette dans l'autre, la cliente part enchantée par la perspective d'un repas réussi à coup sûr.

Chez Métro-Richelieu, on est très satisfait de la formule. «Les résultats sont excellents, confirme Paul Renaud, directeur des achats de viandes, et nous avons dû ajouter du personnel pour couvrir davantage de magasins.»

UN EFFORT DE VISIBILITÉ QUI PORTE FRUIT

La Fédération a pris l'initiative de fournir le matériel promotionnel. En 1998, nous avons ainsi diffusé près de 400 affiches, plus de 5000 tablettes de 50 recettes, des milliers de dépliants et de pièces (languettes et séparateurs) destinées à donner plus de visibilité au veau de grain dans le comptoir des viandes.

Du nouveau matériel promotionnel a été conçu afin de soutenir la force de vente des équipes de Réal Quesnel: une affiche de petit format sur la valeur nutritive du Veau de grain du Québec, une affiche de plus grand format, sur chevalet, qui tient aussi lieu de présentoir pour les recettes, une autre affiche pour annoncer en vitrine la présence en magasin d'un chef spécialiste du veau de grain et quelques nouvelles recettes, des classiques, toutes simples.

En mars dernier, le Veau de grain du Québec avait été présenté en grandes



pompes au Salon des Nouveautés 98 Métro-Richelieu. Le veau cuisiné était offert en dégustation. L'opération visait à bien marquer le retour du veau de grain dans les magasins de la chaîne en attirant l'attention des marchands sur de nouvelles coupes présentées dans un comptoir. En s'adressant ainsi aux gérants et responsables des achats de viandes, on visait plusieurs objectifs: augmenter le volume acheté par chaque magasin, accroître la demande pour les nouvelles coupes et, éventuellement, faciliter le lancement prochain du veau certifié en magasins. L'accent a été mis sur une éventuelle garantie de qualité ainsi que sur le support promotionnel offert par la Fédération, notamment sur les services de dégustations en magasins et le matériel de promotion disponible.

À la suite de ce salon, les demandes des marchands Métro pour obtenir notre matériel promotionnel ont été plus nombreuses. Les magasins appellent directement à la Fédération pour commander des recettes et des kits de comptoir. Le Veau de grain est ainsi beaucoup plus visible en comptoir qu'il ne l'était il y a quelques années. Voilà un acquis précieux, un préalable au lancement d'une prochaine campagne de publicité. 2

* Mme Mantha est agente de communication et de promotion, FPBQ

Ferme Verte Vallée en Estrie

Un seul créneau: la qualité



Être à l'écoute du marché, regarder en avant, avoir le désir et la capacité de s'adapter rapidement, autant de critères de succès retrouvés chez Verte Vallée.

Lorsque Mario Auclair et Manon Coutellier ont décidé d'abandonner la production laitière en 1992 pour se consacrer à l'élevage de bœuf de race Simmental, ils étaient loin de se douter que quelques années à peine plus tard, soit à l'été 1998, ils étaient pour rafler tous les prix en importance dès leurs premières participations aux expositions agricoles régionales et provinciales. Une réussite exemplaire à plusieurs égards qui vient confirmer la justesse du choix fait par les producteurs pour une nouvelle production.

Achetée en 1980, la ferme familiale ancestrale comptait une quarantaine de vaches Holstein en lactation et des superficies de 97 ha (240 acres) dont une quarantaine en boisé. En 1992, les producteurs étaient confrontés au choix de poursuivre la production laitière avec l'achat de quota et de nouveaux animaux ou entreprendre un changement de vocation. Et on connaît la suite... Ils étaient alors convaincus que l'industrie bovine devait se préparer à faire face à une très forte demande pour des pro-

duits haut de gamme. Pour eux, la survie et la rentabilité de toute entreprise dépend largement d'une génétique performante.

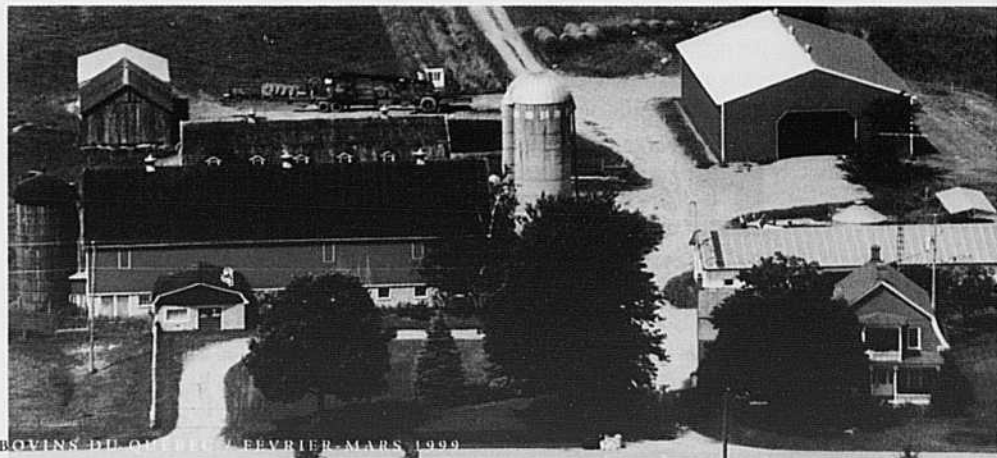
La ferme a donc accueilli ses premiers animaux Simmental à l'automne 1992 et au printemps suivant, la transformation de l'entreprise était complétée. La même année, les producteurs deviennent locataires d'une terre de 72 acres (180 acres) qui servira de pâturage en rotation et à augmenter la production de foin qui compte pour près de la moitié des revenus

à la ferme. On a de plus construit un nouvel entrepôt pouvant contenir 1 100 balles de foin disponibles à l'année.

Les producteurs ont alors constaté que la demande pour les bons sujets était quasi nulle. La chute des prix combinée au désintéressement des éleveurs commerciaux pour la race Simmental les ont amené à revoir leur façon de faire. Forts de l'expérience acquise lors de visites de fermes et de leur participation à différents colloques, l'entreprise a connu un nouvel essor basé cette fois sur la conformation et les besoins de performances.

UN TAUREAU QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

En 1997, les producteurs ont accueilli leur premier taureau Simmental Fleckvieh en provenance de la Colombie-Britannique et les résultats ne se sont pas fait attendre... Sous l'influence de ce taureau les producteurs ont constaté plusieurs particularités dont notamment une capacité extraordinaire de transformer les aliments en viande, une fertilité intéressante et surtout une stature qui répond aux normes des éleveurs pur-sang. La ferme Verte Vallée dispose aujourd'hui d'un cheptel de quelque 70 têtes, est autonome du point de vue de l'alimentation animale et dispose d'un plan de fertilisation depuis plus de dix



BOVENS DU QUÉBEC - BEVRIER-MARS 1999

OFFRE D'EMPLOI

NOVY AGRI-NUTRITION (1985) Ltée

Boeuf d'engraissement : nous avons besoin d'une personne dynamique, voulant se créer un avenir assuré.

CONSEILLER / REPRÉSENTANT

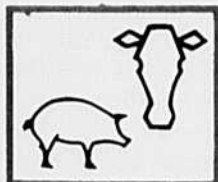
Profil recherché :

- Détenir un diplôme de technicien ou l'équivalent
- Expérience de vente
- Formation et expérience bovine
- Excellent communicateur
- Renseigner les producteurs de boeufs sur nos services, et vendre nos produits essentiels à la production de boeuf à l'engraissement

Nous offrons :

- Territoire province de Québec
- Revenus minimum 25 000\$ + selon qualifications
- Formation : produits et programme alimentaire
- Assurance salaire, maladie et médicaments

Si vous désirez un emploi stable et stimulant, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae AVANT LE 12 MARS '99 à :



NOVY AGRI-NUTRITION (1985) Ltée

Yvon A. Bouchard, président Novy Ltée
2550 Jean Adam, Saint-Sauveur (Qc) J0R 1R2
Fax : (450) 226-6518



Le Simmental Fleckvieh n'altère en rien les qualités maternelles légendaires de la race.

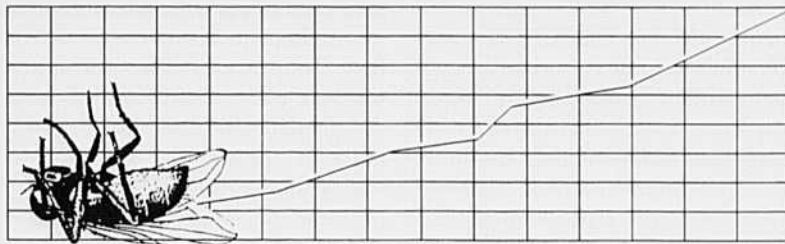
ans. On note chez ces producteurs un réel souci de préserver l'environnement et d'offrir une bonne qualité de vie et de croissance à leurs animaux.

Selon les producteurs, l'information et une bonne préparation sont à la base de la réussite en agriculture. C'est pourquoi aujourd'hui ils veulent mettre à profit leur expérience pour que d'autres producteurs puissent découvrir les joies qu'apporte un élevage Simmental Fleckvieh. « Plus tu es informé, plus tu as de chances de t'en sortir et de performer. »

Aujourd'hui une bonne proportion de la viande produite est écoulée à la ferme, la balance l'étant régionalement. Aux dires même des producteurs, jamais ils n'auraient réussi à se démarquer aussi rapidement dans ce nouveau type de production sans le support et l'aide que leur ont apportés leurs parents: André Auclair, Cécile Alix, Pierre Coutellier et Germaine Brisebois.

Leur participation aux expositions agricoles de l'été dernier et les résultats plus que probants qu'ils ont obtenus, c'est-à-dire, les premières places dans toutes les classes dans lesquelles ils présentaient des animaux, les placent aujourd'hui dans le peloton de tête des fermes d'élevage Simmental québécoise. Ajoutons à cela une amabilité et une joie de vivre tout à fait contagieuses et on obtient un couple de producteurs heureux qui voit l'avenir avec un bel optimisme. 2

Mouches à la baisse...



Production à la hausse.

BOUCLES INSECTICIDES
Bovaid[®]

Un effet boeuf sur les profits



NOVARTIS

*Marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc.
Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de Novartis au www.novartis.ca



ASSOCIATION CHAROLAIS DU QUÉBEC

L'Association Charolais du Québec (ACQ) fut très active au cours de l'année 1998. Certains directeurs étaient présents aux stations d'épreuves, expositions, ventes d'animaux et l'ACQ avec un kiosque animé par Aimé Jacob, président et Brigitte Bergeron, secrétaire, lors du Congrès du Bœuf, organisé par le CPAQ qui se tenait à Laval en août dernier. Le pique-nique Charolais fut une réussite puisque plus de 250 personnes étaient présentes le 19 septembre dernier à la Ferme Charolais Odell de Sainte-Monique. Le bureau de direction s'est réuni à huit reprises en 1998 et l'assemblée annuelle a eu lieu le 21 novembre. Voici votre nouveau bureau de direction: Aimé Jacob, président; Jean-Guy Lemay, 1^{er} vice-président, Chantal Raymond, 2^e vice-présidente, Christian De Ladurantaye, Pierre Ostiguy, Jean-François Cardin, Éric Trépanier, André Périssé, directeurs.

La plaque Meilleur Exposant fut remise au Ranch Ostiguy Charolais de Saint-Césaire, les plaques Premier Éleveur furent remises au Ranch Ostiguy Charolais de Saint-Césaire et à la Ferme Dubuc & Frères SENC de Sainte-Eulalie (les points étaient à égalité).

Et le 6 mars 1999 aura lieu la vente de taureaux de génétique supérieure organisée par l'ACQ, aux Encans de la Ferme de Saint-Hyacinthe.

Brigitte Bergeron, secrétaire
Tél.: 450-469-2775

ASSOCIATION PIÉMONTAIS DU QUÉBEC

Voici le nouvel exécutif de l'Association des éleveurs de Piémontais du Québec inc. pour l'année 1999: Jean-Pierre Lavoie, président; Michel Rousseau, vice-président; Michel Dame, Lorraine Major, Denis Turcotte et Pierre Viens, directeurs; Éric Rousseau, secrétaire.

Suite à une révision des critères, le CIAQ a donné la note taureau de génétique supérieure au taureau Piémontais Prairie Pacific Apollo 1A, 73PI998BAW1A-1708.

Éric Rousseau, secrétaire
Tél. et fax: 819-758-0875

ASSOCIATION SALERS DU QUÉBEC

L'Association Salers du Québec tient à remercier Martin et Julien Forget d'Iberville Sud pour leur représentation de la race Salers à la Royale de Toronto

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} novembre 1998 à Richmond, un nouveau conseil d'administration a été nommé. Les membres sont: Jean-Claude Blanchet, président; Jacques Duclos, vice-président; Gérald Mcgee, personne ressource; Jacqueline Pettigrew, secrétaire-trésorière; les directeurs sont: Philippe Cloutier, Jessy Davidson, René Guillemette, Gérald Lemieux, Mark Mason, Robert Prud'homme et Daniel Rousseau

Jacqueline Pettigrew, secrétaire
Tél.: 819-389-2129

ASSOCIATION LIMOUSIN DU QUÉBEC

L'Association des éleveurs Limousin du Québec tiendra son assemblée générale annuelle ainsi que l'assemblée annuelle de la Station unique de taureaux Limousin, le samedi 13 mars 1999 au Restaurant Madrid à Saint-Léonard d'Aston à 13h. Bienvenue à tous.

L'encan de la Station unique de taureaux Limousin aura lieu samedi le 3 avril 1999, (remis au dimanche si tempête) au local des Encans de la Ferme, 140 rue Martineau, Saint-Hyacinthe.

C'est un record! Pour la 23^e année consécutive, la race Limousin remporte le championnat de carcasses à l'Agribition de Régina en Saskatchewan en 1998. Seule la race Limousin peut vous offrir cette performance.

Jérôme Poirier, secrétaire
Tél. et fax: 450-799-4073

ASSOCIATION SHORTHORN DU QUÉBEC

La ferme Shadybrook enr. de West Brome a remporté les grands honneurs à la Royale de Toronto avec un premier reproducteur, comme premier exposant, avec un veau mâle champion, un grand champion junior, une

taure championne, une vache championne, la meilleure paire des deux sexes, la bannière du meilleur propriétaire de troupeau, soit en tout 12 prix différents.

Un total de 45 taureaux Shorthorn sont actuellement testés dans les stations d'épreuve du Québec, soit 17 à Asbestos, 14 dans un deuxième groupe à la même station et 14 autres à Quyon.

Roy Dempsey, secrétaire
Tél.: 418-453-2908

ASSOCIATION SIMMENTAL DU QUÉBEC

L'année 1998 fut une année très mouvementée pour l'association. Nous tenons à remercier et à féliciter les éleveurs qui ont participé aux différentes activités de la race Simmental: les expositions, les tests en stations d'épreuves, la vente de femelles de l'association ainsi que l'assemblée générale des membres qui a eu lieu le 28 novembre à Drummondville. C'était aussi un jour d'élections.

Voici le conseil d'administration pour la prochaine année: Yves Bourassa, président; Jean-Guy Bolduc, vice-président; Pierre Mongrain, trésorier; Jacques Saint-Pierre, Gaétan Giroux et Dany Gagnon, directeurs.

Si vous désirez des informations sur la race Simmental ou des objets promotionnels, n'hésitez pas à me contacter.

Pierrette B. Forgues, secrétaire
Tél.: 450-297-0731, Fax: 450-297-4148

ASSOCIATION HEREFORD DU QUÉBEC

L'Association Hereford du Québec tient à vous informer qu'elle a tenu son assemblée annuelle le 6 décembre 1998 durant laquelle les élections du bureau de direction ont eu lieu.

Le président demeure André Beaumont, le premier vice-président, Jean Tétrault et la secrétaire est Chantal Castonguay.

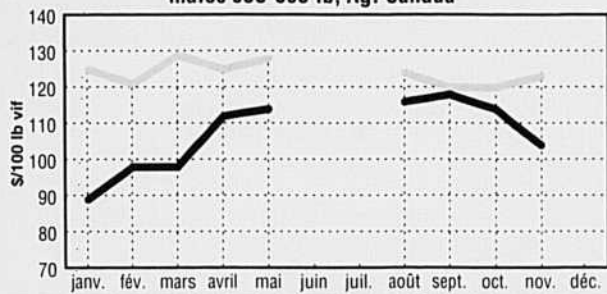
Pour toute information, veuillez contacter cette dernière.

Chantal Castonguay, secrétaire
Tél.: 819-889-2679

STATISTIQUES

VEAUX D'EMBOUCHE

Ventes aux encans spécialisés du Québec, mâles 500-600 lb, Ag. Canada

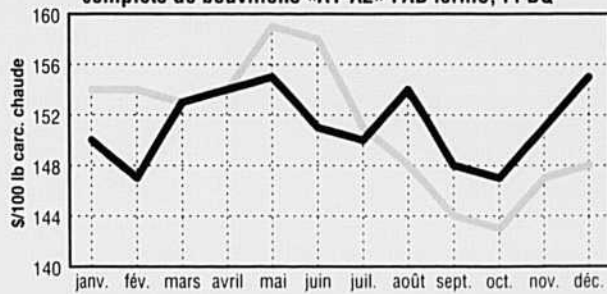


1997	Oc	89	98	98	112	114	*	*	116	118	114	104	*
1998	Oc	125	121	129	125	128	*	*	124	120	120	123	*

* Pas d'encans spécialisés au cours de cette période

BOUVILLONS D'ABATTAGE

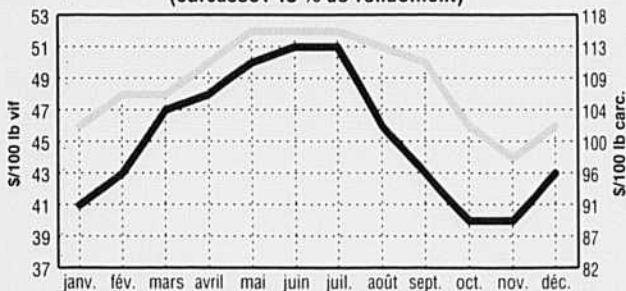
Ventes aux enchères par ordinateur du Québec, chargements complets de bouvillons «A1-A2» FAB ferme, FPBQ



1997	150	147	153	154	155	151	150	154	148	147	151	155
1998	154	154	153	154	159	158	151	148	144	143	147	148

VACHES DE RÉFORME

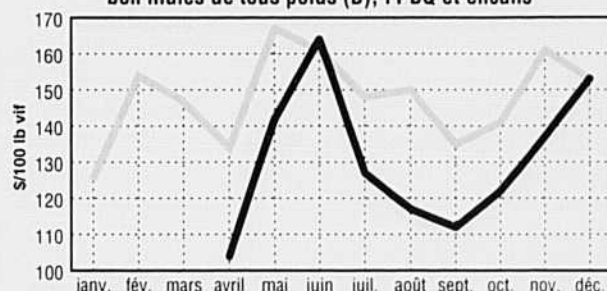
Encans publics du Québec, vif, FPBQ et encans (carcasse: 45% de rendement)



1997	vif	41	43	47	48	50	51	51	46	43	40	43	
1998	vif	46	48	48	50	52	52	51	50	46	44	46	
1998	car	102	108	106	111	115	117	116	114	111	102	99	103

VEAUX LAITIERS D'ENGRASSEMENT

Encans publics du Québec, bon mâles de tous poids (B), FPBQ et encans

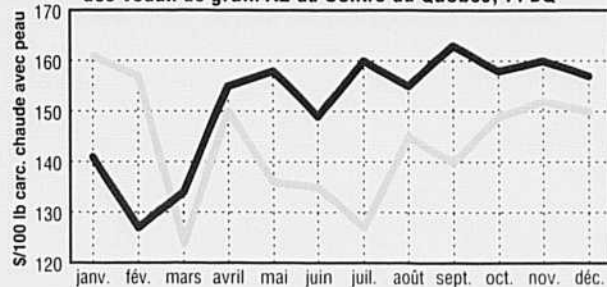


1997	*	*	*	104	142	164	127	117	112	122	137	153
1998	126	154	147	134	167	161	148	150	135	141	161	153

* Prix disponibles depuis avril 1997.

VEAUX DE GRAIN

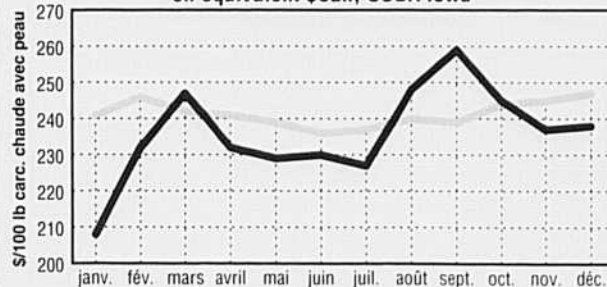
Ventes aux enchères par ordinateur du Québec, prix moyen des veaux de grain A2 au Centre du Québec, FPBQ



1997	141	127	134	155	158	149	160	155	163	158	160	157
1998	161	157	124	150	136	135	127	145	140	149	152	150

VEAUX DE LAIT LOURDS

Ventes aux abattoirs de la Côte-Est des États-Unis, en équivalent \$Can, USDA Iowa



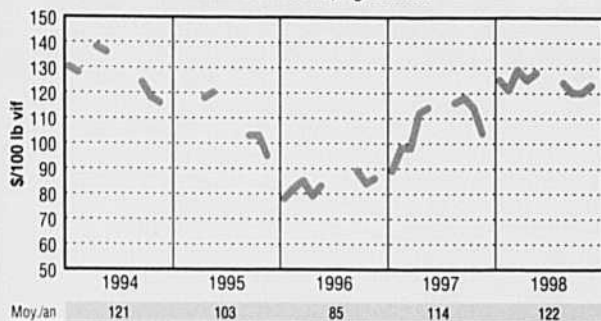
1997	208	232	247	232	229	230	227	248	259	245	237	238
1998	241	246	242	241	239	236	237	240	239	244	245	247



STATISTIQUES

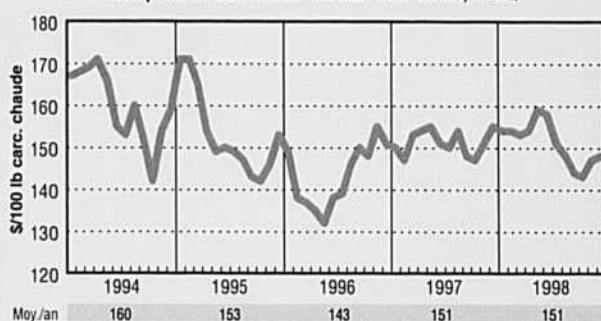
VEAUX D'EMBOUCHE

Ventes aux encans spécialisés du Québec, mâles 500-600 lb, Ag. Canada



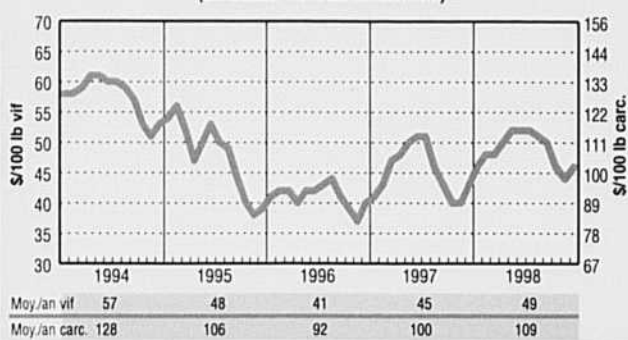
BOUVILLONS D'ABATTAGE

Ventes aux enchères par ordinateur du Québec, chargements complets de bouvillons «A1-A2» FAB ferme, FPBQ



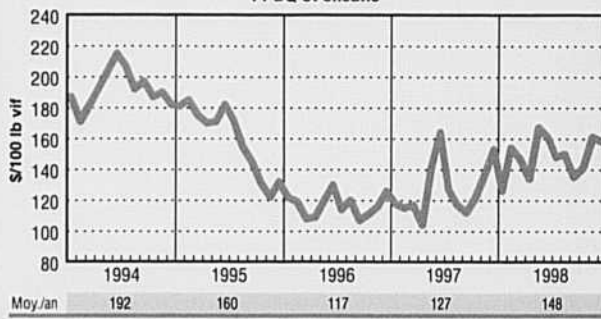
VACHES DE RÉFORME

Avant 96: Encans publics de St-Hyacinthe, vif, Ag. Canada
Depuis 96: Encans publics du Québec, vif, FPBQ et encans (carcasse: 45% de rendement)



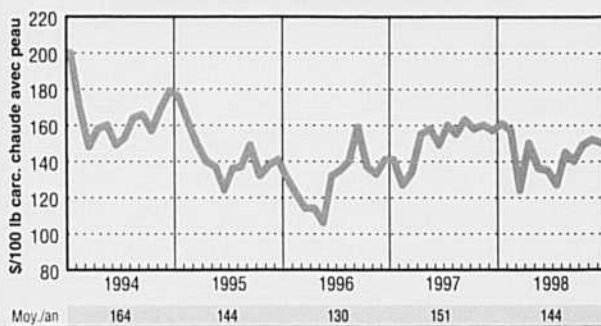
VEAUX LAITIERS D'ENGRAISSEMENT

Avant 4/97: Encan public de St-Hyacinthe, veaux laitiers mâles et femelles d'engraissement, catégorie «choix et bons», Ag. Canada
Depuis 4/97: Encans publics du QC, bon mâles de tous poids (B), FPBQ et encans



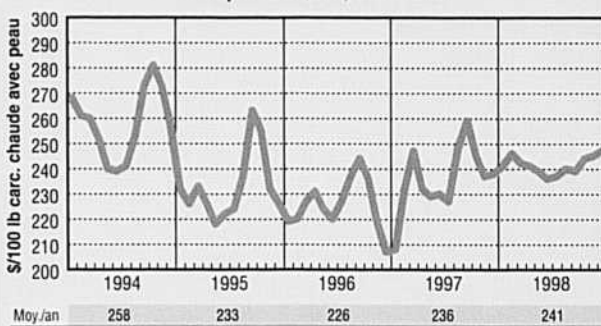
VEAUX DE GRAIN

Ventes aux enchères par ordinateur du Québec, prix moyen des veaux de grain A2 au Centre du Québec, FPBQ



VEAUX DE LAIT LOURDS

Ventes aux abattoirs de la Côte-Est des États-Unis, en équivalent \$Can, USDA Iowa



Une protection qui dure.

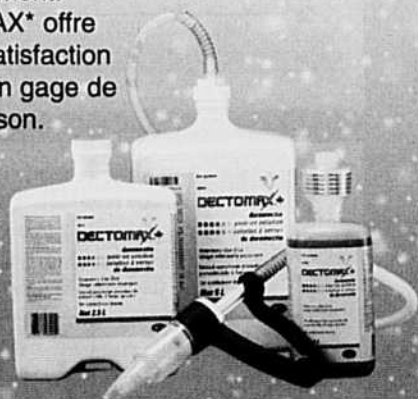
Longtemps.

Offrir à ses bovins la protection de la solution à verser DECTOMAX* c'est s'offrir une agréable tranquillité d'esprit. Parce que seule la solution à verser DECTOMAX* continue à tuer les poux¹ et à protéger les animaux contre les réinfestations longtemps après le traitement. En plus, la solution à verser DECTOMAX* offre la protection de notre programme de satisfaction à 100 % contre les poux *Et* les vers², un gage de tranquillité d'esprit pendant toute la saison. Pour en savoir davantage, parlez-en dès aujourd'hui à votre vétérinaire, ou appelez-nous au 1-800-361-2496.



Pfizer

Santé animale



DECTOMAX

solution à verser de doramectin pour les bovins

Dites adieu aux poux et aux vers.

CCPP



Pfizer Santé animale est fière
d'appuyer le mouvement 4-H
depuis 17 ans.

*Marque de commerce de Pfizer Products Inc.; Pfizer Canada Inc., licencié. ¹42 jours de persistance contre le pou suceur *Linognathus vituli* (pou du boeuf). ²À l'exclusion des vers du poumon. **Marque déposée du Conseil des 4-H du Canada.